



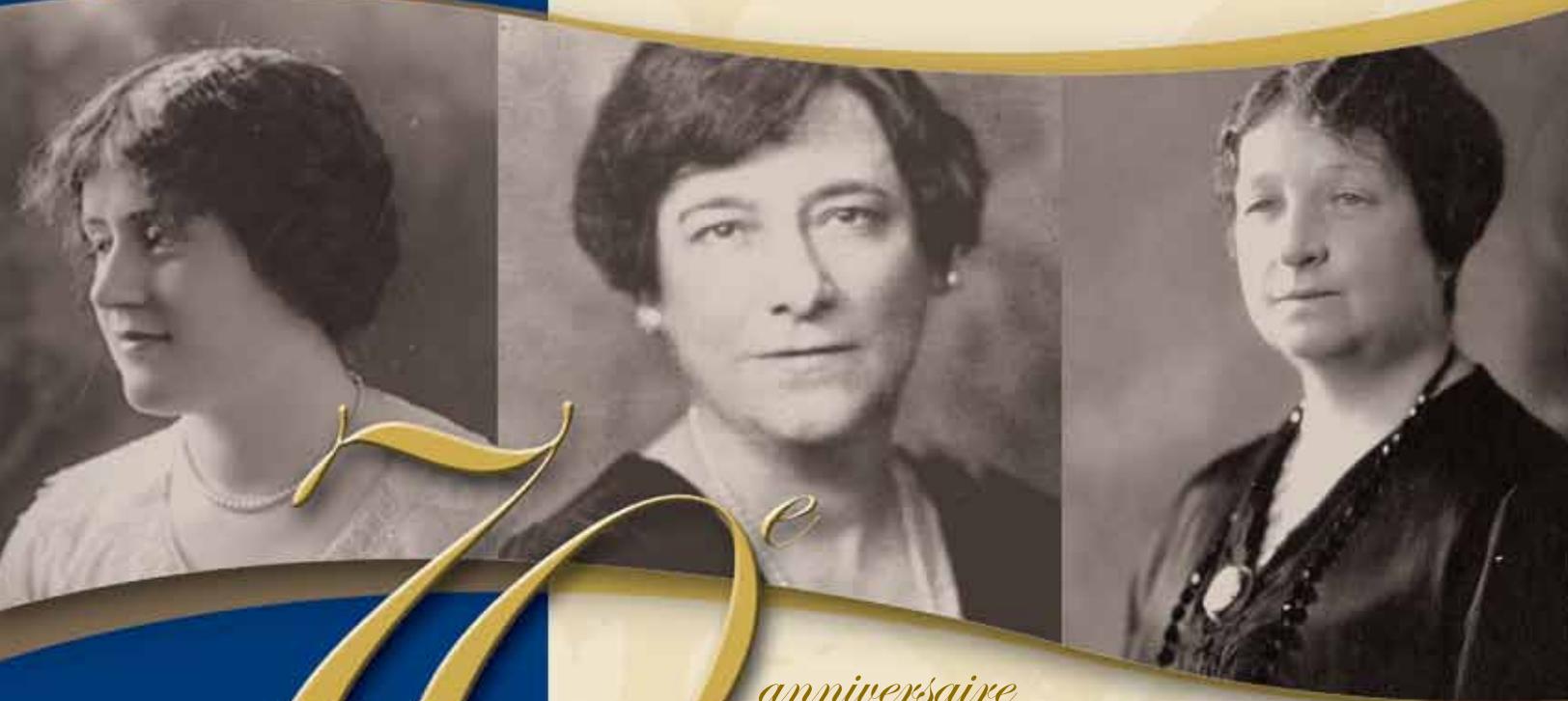
ASSEMBLÉE NATIONALE

QUÉBEC

# BULLETIN

BIBLIOTHÈQUE DE L'ASSEMBLÉE NATIONALE

VOLUME 39, NUMÉRO 1, QUÉBEC, PRINTEMPS 2010



*anniversaire*

DU DROIT DE VOTE

DES *femmes*

---

En accordant le droit de vote et d'éligibilité aux Québécoises au printemps 1940, le gouvernement d'Adélard Godbout marque l'aboutissement de près de 20 ans de luttes menées par des femmes comme Thérèse Forget-Casgrain, Idola Saint-Jean et Marie Lacoste-Gérin-Lajoie.

---





Quand on regarde la composition de l'Assemblée nationale et celle du Conseil des ministres du Québec d'aujourd'hui, on a peine à croire qu'il y a seulement 70 ans, les Québécoises n'avaient pas le droit de voter. Elles étaient considérées légalement comme mineures et devaient s'en remettre à un conjoint ou à un père pour tout ce qui concernait les décisions prises dans la sphère publique. Mais voilà qu'après bien des luttes menées par celles qu'on a surnommées les suffragettes, les femmes ont obtenu le droit démocratique de participer au choix des membres de l'Assemblée législative du Québec.

L'histoire de cette lutte est épique et constituée d'avancées et de reculs. Déjà, en 1791, l'Acte constitutionnel accorde le droit de vote à certaines catégories de propriétaires et de locataires sans faire de distinction de sexe. Les femmes du Bas-Canada s'empressent d'interpréter cette absence de précision comme une autorisation à participer aux scrutins. Elles seront les seules du vaste empire britannique à profiter de cette ambiguïté. Cependant, des hommes publics respectés – Louis-Joseph Papineau est l'un d'eux – s'élèvent bientôt contre l'exercice de ce « privilège » contraire à leur nature de mère et d'épouse. La pression sociale est si forte que les femmes cessent de se présenter aux urnes. En 1849, une loi adoptée au Parlement du Canada-Uni abolit formellement le droit de vote des femmes. Il faut attendre 1912 pour que s'organise un mouvement de revendication – la Montreal Suffrage Association – qui obtient finalement gain de cause en 1918. Dès lors, au palier fédéral, le suffrage devient universel. Les provinces emboîtent le pas une à une; le Québec sera la dernière à adhérer à ce principe qui fonde pourtant toute véritable démocratie.

Les revendications ne meurent pas pour autant. Des Québécoises d'avant-garde mettent sur pied dès 1922 le Comité pour le suffrage féminin, formé de représentantes francophones et anglophones. Marie Gérin-Lajoie, M<sup>me</sup> Walter Lyman, Idola Saint-Jean, Thérèse Casgrain et bien d'autres femmes poursuivent la lutte en dépit de l'opposition farouche de l'ensemble de la société. Elles doivent faire face à des adversaires qui, en s'appuyant sur les valeurs dominantes de l'époque, soutiennent que l'affranchissement politique des femmes sonnera le glas d'un ordre social considéré comme idéal. Pour les militantes, la contre-attaque s'organise sur le front médiatique et sur celui du lobbying de sorte que, peu à peu, les mentalités changent et l'idée fait son chemin. Il faudra néanmoins plusieurs marches dans la capitale et plusieurs projets de loi pour vaincre les résistances.

Enfin, le 25 avril 1940, le projet de loi n° 18, soutenu par le premier ministre Adélard Godbout, est adopté. Les femmes peuvent désormais non seulement voter, mais aussi briguer des postes électifs. Il faut quand même attendre 21 ans avant qu'une première femme – Marie-Claire Kirkland – soit élue députée et, l'année suivante, nommée ministre d'État avant de prendre la direction du ministère des Transports. L'effet de cette présence

---

---

sur les conditions de vie de la moitié féminine de la population est quasi immédiat, car M<sup>me</sup> Kirkland pilote un projet de loi, adopté en 1964, qui met fin à l'incapacité juridique des femmes mariées. Par la suite, les progrès quant au nombre de députées sont lents mais constants. Cette proportion atteint aujourd'hui un peu moins de 29 %. Mais, malgré ce déficit de représentation, le Conseil des ministres compte près de 50 % de femmes. Les Québécoises peuvent être collectivement très fières de ces gains.

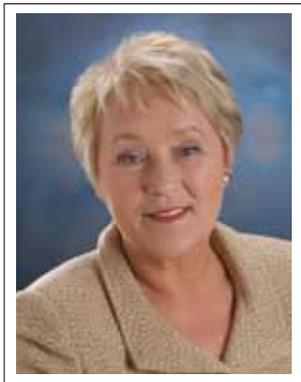
Ce bref regard en arrière montre que l'accès graduel des femmes aux sphères de pouvoir a contribué à l'évolution de la société québécoise dans son ensemble. Les combats menés pendant un demi-siècle ont aussi permis aux femmes de prendre conscience de leur valeur et du rôle qu'elles pouvaient jouer. Rendons hommage aux pionnières qui, par leur détermination, et animées par le sentiment de défendre une cause juste, ont ébranlé les préjugés qui confinaient les femmes aux tâches domestiques. Nous avons franchi plusieurs étapes pour en arriver à la situation d'aujourd'hui et il reste encore plusieurs obstacles à lever avant d'accéder à la pleine égalité. Il faut poursuivre les efforts pour convaincre les femmes non seulement de voter, mais aussi de se présenter à un poste électif municipal, provincial ou fédéral. L'égalité politique de même que l'égalité sociale – et donc financière – sont indissociables : en atteignant l'une on atteindra l'autre. J'invite donc les citoyennes du Québec à oser prendre la place qui leur revient dans la gestion de notre collectivité. Elles ont le dynamisme et les compétences nécessaires pour améliorer la vie du plus grand nombre.



Christine Saint-Pierre, députée de l'Acadie  
Ministre de la Culture, des Communications et de la Condition féminine

Québec 





L'année 2010 marque l'avènement, il y a 70 ans, d'une grande victoire collective. En effet, le 25 avril 1940, les femmes se sont vu reconnaître le droit de participer au débat public en obtenant le droit de vote et le droit à l'éligibilité. Cette victoire n'est pas seulement celle des femmes, c'est la victoire de toute notre société.

Souligner cet anniversaire ne sera jamais superflu ou redondant. Savoir qu'il n'y a que depuis 70 ans que les femmes ont obtenu le droit de vote au Québec suffit à rappeler combien cet acquis est fragile.

Il faut effectivement se souvenir qu'il n'y a pas si longtemps, le simple fait de tirer le mauvais genre à la loterie des naissances revenait à se trouver confinée dans un destin tout autre.

Aujourd'hui, constater que seulement 36 des 125 députés de l'Assemblée nationale sont des femmes, un recul par rapport à l'avant-dernière législature, nous démontre que cette lutte n'est pas encore arrivée à son terme.

L'événement que nous soulignons cette année marque néanmoins une des plus grandes étapes vers le progrès du Québec. De grandes avancées ont été rendues possibles dans notre société grâce au regard particulier et à la contribution des femmes.

Il est normal, dans la vie comme en politique, que l'on dirige prioritairement son action sur les choses qui nous tiennent à cœur, qui nous concernent directement. Il ne faut donc pas s'étonner du changement qui s'est opéré lorsque les femmes ont enfin pu prendre la place qui leur revenait dans le paysage politique. Leur arrivée à l'Assemblée nationale a en effet permis l'expression d'un tout nouveau discours, tant à propos du statut légal des femmes et des mesures de soutien aux familles qu'à la lutte à la pauvreté.

Nous pouvons simplement penser à la réforme du Code civil en 1981, qui a conféré aux époux un rôle légal et équitable dans la direction de la famille ou à la création du système de garderies subventionnées ou encore à la loi sur les congés parentaux. Ce sont là des exemples d'actions politiques entreprises par les femmes qui, encore aujourd'hui, garantissent leur liberté.

Il serait sûrement exagéré d'affirmer que sans les femmes nous n'aurions jamais vu l'avènement de ces politiques, mais je crois qu'il n'est pas faux de dire qu'elles seraient survenues beaucoup plus tard sans leur parole et leur détermination, et ce, autant à titre d'électrices que de députées.

---

---

Cet anniversaire est donc l'occasion de rendre un hommage sincère à toutes ces pionnières qui ont permis le changement possible. On pense évidemment à Thérèse Forget-Casgrain, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, Idola Saint-Jean, des femmes qui se sont battues pour que leurs filles et leurs petites-filles puissent mener, non pas le combat de pouvoir s'exprimer, mais bien le combat de décider.

Les générations suivantes ont eu la responsabilité de réaliser quelque chose avec leurs nouveaux pouvoirs. C'est le cas de Lise Payette qui, par sa présence dans la sphère politique, a durablement contribué à changer le visage du Québec et à le rendre plus juste pour tout le monde. Elle a aussi encouragé de nombreuses femmes, comme moi, à faire le choix de l'action politique. C'est un choix courageux. Les objections sont parfois nombreuses chez les femmes au moment de faire le saut. Obligations familiales, contexte économique : voilà autant de motifs que j'ai entendu évoquer lorsque j'ai approché des femmes pour qu'elles joignent notre équipe.

Pourtant, j'ai confiance. J'ai confiance que d'autres femmes viendront, qu'elles prendront leur place et qu'elles l'utiliseront d'une façon surprenante et de manière à changer la face du monde.

C'est donc à toutes les femmes politiques, celles d'hier, celles d'aujourd'hui et celles de demain, que je veux dédier cette année.



Pauline Marois, députée de Charlevoix  
Chef de l'opposition officielle





### 70 ans pour les femmes

L'année 2010 marque le 70<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention du droit de vote des femmes au Québec. En se replongeant dans le contexte de l'époque, on réalise que 1940 est une date tardive pour donner aux Québécoises ce droit fondamental de participer pleinement à l'exercice démocratique. Par contre, en prenant acte de la situation actuelle, nous pouvons nous réjouir de tous les acquis en matière de droits des femmes au cours des 70 dernières années.

Si nous en sommes ici aujourd'hui, c'est grâce à la persévérance de pionnières qui ont livré un combat acharné pour la reconnaissance des droits des femmes. Notamment par l'entrée de nombreuses femmes à l'Assemblée nationale, au fil du temps, le discours politique a beaucoup évolué. Nous abordons à présent des thèmes inédits qui sont reliés directement à la venue de tous ces nouveaux talents. Les enjeux qui touchent de près les femmes sont au cœur de notre action politique et cela traduit une avancée remarquable d'une société démocratique et moderne.

Malgré de si louables progrès, qui ont fait plus de place aux femmes sur la scène politique, il reste encore beaucoup de travail à faire. La politique est encore trop souvent perçue comme étant un monde d'hommes, où les femmes doivent se battre plus fort pour y faire leur place. Il n'y a pas de recette miracle pour contrer cette perception : il faut revaloriser l'engagement politique, surtout auprès des femmes.

Le défi auquel nous faisons face est grand, mais c'est tous ensemble que nous pourrons le relever. C'est avant tout le travail et l'engagement de femmes passionnées qui en amènera d'autres à suivre leur exemple, car ces dernières ont besoin de modèles pour s'intéresser à la vie politique. Si nous parvenons à traduire cet intérêt par une implication d'un plus grand nombre de femmes, le monde politique sera de nouveau transformé.

Le jour où la parité hommes-femmes ne sera plus un enjeu politique, la société québécoise aura remporté une très grande victoire.

Sylvie Roy, députée de Lotbinière  
Leader parlementaire du deuxième groupe d'opposition

---



# TABLE DES MATIÈRES

Avant-propos	11
Vingt ans de discours parlementaire autour du droit de vote et d'éligibilité des femmes Fatima Houda-Pepin	13
Idola Saint-Jean : femme de cœur et femme de tête Gilles Gallichan	16
Luttes sans barricades Thérèse Forget-Casgrain	24
Les candidatures féminines aux élections québécoises : d'hier à aujourd'hui Monique Michaud	30
Comme une course de relais Nathalie Bissonnette	34
Pour accélérer l'histoire Émmanuelle Hébert	37
Les droits politiques et juridiques des femmes au Québec : quelques dates	41



---

## Avant-propos

---

Le mouvement pour le droit des femmes à participer à la vie politique est un des plus remarquables du dernier siècle et sans nul doute un de ceux qui eurent le plus de poids sur l'évolution de notre civilisation. La lutte pour le droit de vote et d'éligibilité fut très vive, et parfois tragique, notamment dans des pays comme la Grande-Bretagne et les États-Unis. Au Québec, des femmes courageuses et tenaces ont travaillé patiemment à convaincre et à influencer les décideurs en faveur du progrès, jusqu'à ce qu'enfin, en 1940, l'Assemblée législative adopte le projet de loi n°18. Les plus connues sont Thérèse Forget-Casgrain, Idola Saint-Jean et Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, mais ayons aussi une pensée pour d'éminentes actrices de ce combat que furent, par exemple, Caroline Dessaulles-Béique, Carrie Matilda Derick et Anna Lyman.

Dans le monde occidental, le Québec ne fait pas figure de pionnier quant aux droits politiques des femmes. Les Québécoises ont pu voter au palier fédéral canadien dès 1918, mais n'ont obtenu le droit de vote pour l'élection des députés de leur Assemblée législative que 22 ans plus tard, soit après toutes les autres provinces canadiennes et des pays comme l'Australie et la Nouvelle-Zélande, les pays scandinaves, l'Allemagne, la Pologne, les États-Unis, l'Irlande, la Turquie et le Brésil. Le Québec devance toutefois de quelques années la France, l'Italie et le Japon. Il reste qu'il a fait des pas de géant depuis 70 ans vers une société où l'égalité entre les femmes et les hommes est une valeur cruciale, même si bien des problèmes restent à régler.

Dans ce numéro du *Bulletin*, Fatima Houda-Pepin, première vice-présidente de l'Assemblée nationale, nous propose d'abord des extraits des débats parlementaires qui se sont tenus à Québec de 1922 à 1940 sur le droit de vote des femmes. On est frappé par l'argumentaire archaïque de plusieurs députés de l'époque. L'article de M<sup>me</sup> Houda-Pepin est aussi un hommage au premier ministre Adélard Godbout, dont le gouvernement fit adopter le droit de vote et d'éligibilité des femmes.

L'historien Gilles Gallichan brosse un portrait biographique d'Idola Saint-Jean. Cette femme remarquable, moins connue que Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Thérèse Forget-Casgrain, est non seulement une des plus grandes figures du féminisme québécois, mais fut également une artiste plongée dans le monde littéraire montréalais, une militante de la langue française et une personne engagée auprès des personnes les plus défavorisées.

Ensuite, nous laissons la parole à une des protagonistes de cette aventure, Thérèse Forget-Casgrain (1896-1981). À travers des extraits choisis de son autobiographie *Une femme chez les hommes*, cette femme politique, fondatrice de la Fédération des femmes du Québec, nous raconte de l'intérieur le combat des femmes pour leur reconnaissance dans l'arène politique québécoise.

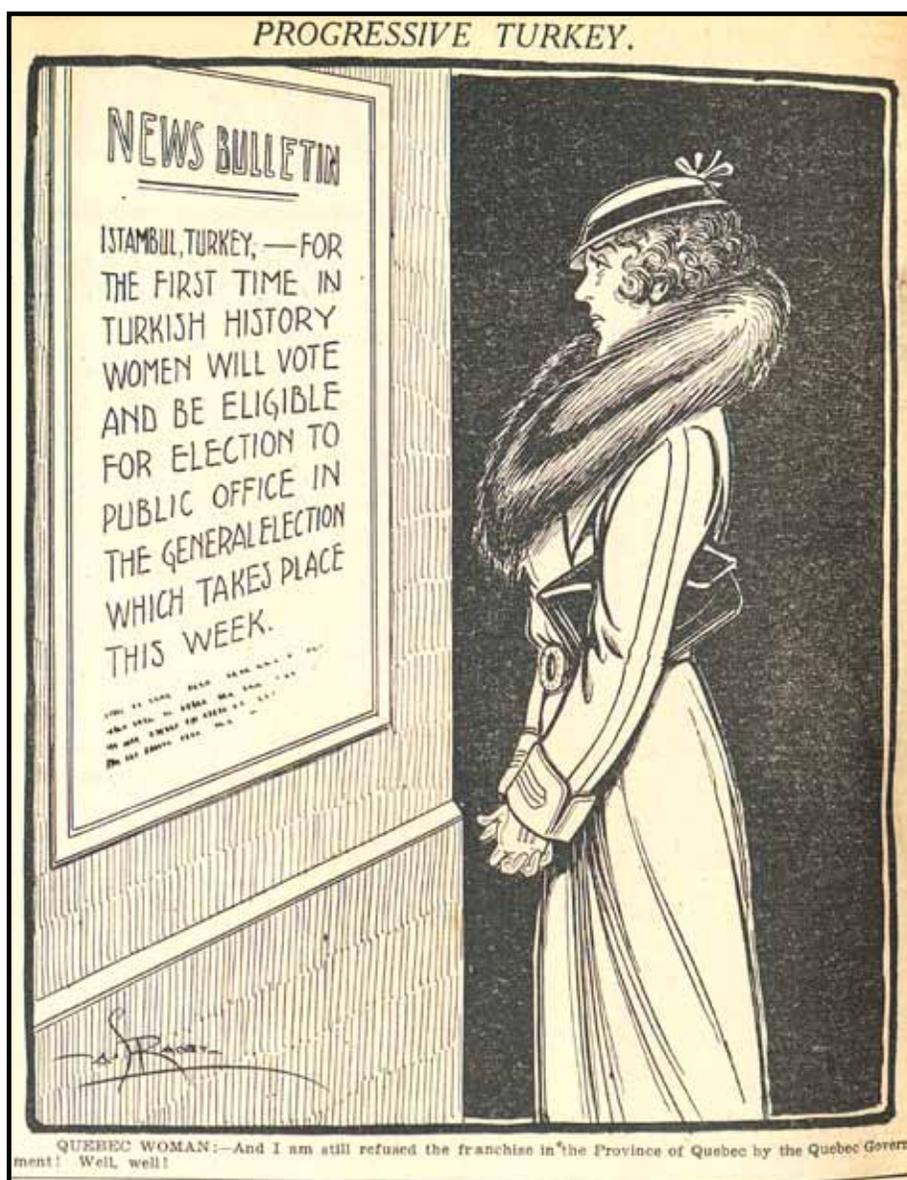
Les Québécoises ont pu voter à partir de l'élection de 1944, mais c'est seulement en juillet 1947, dans une élection partielle, qu'une première femme, Mae Leehy O'Connor, s'est présentée devant l'électorat. Quant à la première candidate élue, il s'agit de Marie-Claire Kirkland, qui s'est présentée dans la circonscription de Jacques-Cartier à l'élection partielle du 14 décembre 1961. Ce n'est qu'à la suite des élections générales de 1976 que plus d'une femme put siéger à l'Assemblée nationale, alors que cinq candidates furent élues. Monique Michaud, du Directeur général des élections, présente dans ce *Bulletin* un article sur les candidatures féminines au Québec, d'hier à aujourd'hui, aux paliers provincial et municipal.

Pour sa part, Nathalie Bissonnette, rédactrice en chef de la *Gazette des femmes*, expose les positions défendues par le Conseil du statut de la femme à propos de la représentation équitable des femmes et des hommes dans la sphère politique.

Pour clore ce dossier, la politologue Emmanuelle Hébert, au nom du Groupe femmes, politique et démocratie, fait état des interventions et des activités de cet organisme qui contribue à alimenter la réflexion sur la question de la représentation féminine. Elle défend en outre certaines mesures visant l'augmentation de la proportion de femmes dans l'enceinte parlementaire, tels que la réforme du mode de scrutin et le recours à des quotas.

Ce numéro du *Bulletin* rend hommage aux femmes et aux hommes qui ont contribué, en luttant pour que les Québécoises obtiennent le droit de participer à la vie politique, à faire du Québec une société plus libre, plus juste et plus équitable.

### Le comité de rédaction



En Turquie, les femmes se voient accorder le droit de vote et d'éligibilité en 1934. En février 1935, les Turques votent pour la première fois à des élections nationales, soit près de 10 ans avant que les Québécoises puissent participer au choix des députés de leur Assemblée législative. Dessin d'Arthur George Racey paru dans le *Montreal Daily Star*, le 8 février 1935, p. 10.

Traduction libre de la légende : « Femme du Québec : — Et dire que le gouvernement du Québec me refuse toujours le droit de vote dans la province de Québec. Tiens, tiens! »

## VINGT ANS DE DISCOURS PARLEMENTAIRE AUTOUR DU DROIT DE VOTE ET D'ÉLIGIBILITÉ DES FEMMES

### Fatima Houda-Pepin

Députée de La Pinière  
Première vice-présidente de l'Assemblée nationale  
Responsable du Cercle des femmes parlementaires  
du Québec

Le droit de vote et d'éligibilité des femmes a fait couler beaucoup d'encre au Québec depuis la résolution du député libéral de Jacques-Cartier, Joseph-Séraphin-Aimé Ashby, en 1920.

Trois pionnières ont porté le flambeau avec courage et détermination pendant un quart de siècle : Thérèse Forget-Casgrain, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Idola Saint-Jean. Nous leur devons beaucoup.

Alors que ce droit était déjà exercé par les Américaines et les Canadiennes, au palier fédéral, y compris les Québécoises, les élus de l'Assemblée législative du Québec ont débattu sommairement et rejeté 13 projets de loi portant sur le suffrage féminin entre 1922 et 1939.

En lisant les débats tenus en Chambre sur ces fameux projets de loi, de 1922 à 1940, on constate à quel point certains parlementaires de l'époque s'étaient inventé une argumentation archaïque pour écarter les femmes du pouvoir. En voici quelques exemples :

L'expérience nous enseigne, dira le 10 mars 1927 J.-C.-E. Ouellet, député de Dorchester, que l'homme est supérieur en politique et que la femme est supérieure au foyer. Pour que chacun garde sa supériorité, il faut qu'ils tiennent tous deux leur place.

Cette division sexuelle du travail est la raison la plus souvent invoquée pour les maintenir dans leur « rôle traditionnel de reines du foyer ». Le député de Montréal-Laurier, Ernest Poulin, l'exprime tout aussi clairement, dans son discours en Chambre, le 22 février 1933 :



· Le monument Adélard-Godbout, en hommage à celui qui fut premier ministre du Québec en 1936 et de 1939 à 1944. Réalisée par Michel Binette, cette œuvre a été inaugurée en 2000 afin de souligner le 60<sup>e</sup> anniversaire de l'obtention du droit de vote des Québécoises.  
· Photo : Christian Chevalier

Cette demande d'accorder le droit de suffrage aux femmes est contraire au bonheur domestique, à l'ordre social, à la religion elle-même [...]. Le Concile de Québec de 1909 a désapprouvé le suffrage féminin comme étant contraire aux idées chrétiennes.

Deux ans plus tard, les propos de nos « honorables députés » n'ont guère évolué, comme en témoignent les débats, tenus en Chambre, le 20 mars 1935 :

Le droit de vote des femmes n'est aucunement nécessaire, dira Pierre Gauthier, député de Portneuf, Le Canada a été découvert alors que les femmes n'avaient pas ce droit et personne n'a eu à s'en plaindre.

Et le député de Shefford, Robert-Raoul Bachand, d'ajouter, un brin moralisateur et sexiste :

Il y a trop de renards dans la politique pour y introduire des poules.

D'autres ont manifesté beaucoup d'inquiétude sur la portée de ce droit de vote des femmes, comme l'affirme le député de Labelle, Albiny Paquette, dans son discours du 27 mai 1936 :

[...] si ce droit leur est accordé, il s'ensuit qu'elles pourront être députés, ministres, se lancer dans la politique. C'est pourquoi je refuse de participer à un geste aussi lourd de conséquences.

Il a fallu attendre le 9 avril 1940, pour que le premier ministre libéral d'alors, Adélard Godbout présente lui-même le projet de loi n° 18, Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité. Les débats qui ont suivi, du 9 au 25 avril 1940, ont été vigoureux, sarcastiques et franchement sexistes. Il en a fallu du courage politique à Adélard Godbout pour affronter à la fois, la résistance de l'Église, l'intransigeance du chef de l'opposition, Maurice Duplessis, et de plusieurs députés de l'Union nationale ainsi que le mouvement anti-suffragette farouchement opposé à « sortir les femmes de leurs foyers », comme l'a martelé Duplessis, le 25 avril 1940.

Dans la province de Québec, l'on a rien à gagner en accordant le droit de suffrage aux femmes [...]. Nous ne voulons pas faire de politique avec cette question, mais on ne devrait pas enlever les femmes de leur foyer.

Ces propos ont trouvé un écho très favorable chez Louis-Arthur Giroux, conseiller législatif de la division de Wellington. Il a invoqué la tradition et les coutumes pour garder les femmes du Québec loin de l'arène politique, ajoutant que :

Advenant l'adoption de ce bill, la femme ressemblerait à un astre sorti de son orbite.

Godbout a fait face à la musique avec un courage hors du commun. Il a défendu ses convictions avec panache et usé de stratégie pour neutraliser le pouvoir dominant de l'Église. Dans ses discours en Chambre, il a trouvé les mots pour faire accepter sa législation non seulement par ses propres députés libéraux, mais aussi par deux députés de l'Union nationale qui ont fini par voter avec lui en faveur du projet de loi n° 18. Ses propos témoignent d'une vision rassurante. Ils méritent d'être soulignés pour nous réconcilier avec cette période de notre histoire et pour nous rappeler que les droits des femmes ne sont jamais définitivement acquis.

Du 9 au 25 avril 1940, Adélard Godbout, tout en restant ferme sur ses positions, a fait preuve de pédagogie et de persuasion, répliquant à ses détracteurs avec des arguments qui gardent encore leur pertinence :

Les conditions dans lesquelles nous vivons font de la femme l'égal de l'homme. Elle a souvent les mêmes devoirs et les mêmes obligations. Je dirai même que pour la société les devoirs de la femme sont en quelque sorte plus élevés que ceux de l'homme. Pourquoi lui refuser les mêmes droits, surtout quand bien des questions dont nous avons à décider relèvent plus de sa compétence que de la nôtre? [...] Je ne crois pas non plus que la présence des femmes [...] dans les assemblées électorales et dans les assemblées délibérantes - puisse être une cause de désordre ou de scandale. Bien au contraire! [...] Notre société a besoin des femmes [...] Les femmes de notre province sont en général plus instruites que les hommes, par conséquent mieux préparées à juger nos problèmes sociaux. Je réclame donc le droit de vote pour la femme afin d'élever le niveau de nos discussions politiques [...].

Bien que ce droit de vote ait été arraché de haute lutte, au terme d'une joute parlementaire qui a duré près d'un quart de siècle, Adélard Godbout s'est senti obligé, une dizaine d'années plus tard, de revenir à la charge et de demander aux Québécoises « Qu'en avez-vous fait? ».



## IDOLA SAINT-JEAN FEMME DE CŒUR ET FEMME DE TÊTE

Gilles Gallichan

Bibliothèque de l'Assemblée nationale

« Le progrès des nations se mesure par le développement de l'esprit de justice, la conquête sur l'égoïsme, le respect de la liberté et des droits des individus<sup>1</sup>. » Cette phrase d'Idola Saint-Jean résume bien sa pensée et son action, qui ne se définissent pas dans une optique uniquement féministe, mais dans une perspective humaniste et universelle.

Moins connue que son aînée Marie Lacoste-Gérin-Lajoie (1867-1945) et que sa cadette Thérèse Forget-Casgrain (1896-1981), Idola Saint-Jean est une des figures dominantes de la conquête du droit de vote pour les Québécoises, mais aussi de notables progrès juridiques et sociaux pour les femmes. Elle fut une communicatrice et une enseignante de talent, une citoyenne engagée dans la défense des défavorisés, et uneoureuse de la langue française.

Idola Saint-Jean est née à Montréal le 19 mai 1880. Son père était Edmond Saint-Jean, avocat criminaliste de renom au Barreau de Montréal, et sa mère, Emma Lemoine. On sait peu de choses de sa jeunesse, sinon qu'elle fait des études à la Villa Maria avec les Dames de la Congrégation et qu'elle a perdu, jeune, ses parents. Elle suit des cours de diction et de mise en scène avec M<sup>me</sup> J. Bennati, qui tenait à l'époque une petite école de théâtre à Montréal<sup>2</sup>. Elle fréquente les milieux littéraires de l'École de Montréal et connaît notamment le jeune Émile Nelligan, son aîné de quelques mois, et qui l'appelle « son amie de toujours<sup>3</sup> ». Ils sont presque voisins à Montréal et, en 1898, elle passe l'été à Cacouna avec le poète et quelques autres jeunes gens de leur âge, dont Lucien Lemieux, futur bibliothécaire à la Législature de Québec<sup>4</sup>.



Idola Saint-Jean à l'époque de sa carrière théâtrale. Elle monta sur scène à Québec et à Montréal à plusieurs reprises au tournant du siècle avant d'aller poursuivre sa formation en Europe. Source : *L'Étincelle*, 14 février 1903, p. 3.

La perte de ses parents, sa débrouillardise, son caractère déterminé et ses talents sont sans doute à l'origine de cette remarque que l'on publie à son propos en 1903 :

Mademoiselle Saint-Jean est une vaillante qui ne s'est pas laissée abattre par de soudains revers de fortune. Elle est une de ces jeunes filles énergiques que le malheur n'effraie pas et qui, pour n'avoir jamais lutté, n'en sont pas moins armées contre les trahisons du sort<sup>5</sup>.

Au tournant du siècle, on la retrouve, jouant la comédie et donnant des récitals de poésie au théâtre où les critiques remarquent son talent. Elle fait ses débuts à la salle Karn de Montréal en 1900<sup>6</sup>. À Québec, au printemps 1901, elle interprète plusieurs rôles au Tara Hall, théâtre du YWCA, situé rue Sainte-Anne. On signale ses « qualités dramatiques remarquables : voix pure et sympathique, diction franche et nette, prononciation française excellente<sup>7</sup> ».



Idola Saint-Jean fréquenta les milieux artistiques québécois. Elle fut une grande amie du poète Émile Nelligan.  
Source : *Le Soleil*, 5 juin 1901, p. 2.

Les idées féministes de Saint-Jean étaient-elles déjà exprimées par la jeune comédienne de vingt ans? Du moins, Jules Jehin-Prume, dans un article qu'il consacre à l'artiste en 1901, y fait allusion :

Je suis un peu en faveur du féminisme, non pas que je désire que nos femmes soient avocates, médecins, tabellions ou chef de pompiers. Mais il est des choses vers lesquelles les femmes ont un chemin tout tracé. Ce sont les arts et la littérature. [...] Il faut donc encourager la femme à poursuivre son but vers les arts, la protéger à ses débuts, lui donner le rang auquel elle a droit, par son talent et surtout son énergie. [...] M<sup>lle</sup> Idola Saint-Jean, bien connue dans les hautes sphères de notre société, a dernièrement fait preuve d'un réel talent pour l'art déclamatoire. Douée de dispositions sérieuses pour l'élocution, M<sup>lle</sup> Saint-Jean possède en elle de fortes et belles qualités qui sans aucun doute iront en augmentant avec le travail<sup>8</sup>.

Puis, elle part étudier à Paris avec, en bagage, une recommandation du poète Louis Fréchette<sup>9</sup>. En France, elle reçoit des leçons de l'homme de théâtre, Constant Coquelin (1841-1909), célèbre pour avoir créé sur scène le personnage de Cyrano de Bergerac, et de

la comédienne Renée du Minil (1868-1941), sociétaire de la Comédie française. Elle suit également des cours à la Sorbonne, elle y recevra deux prix du gouvernement français.

Lorsqu'elle revient à Montréal, elle a acquis des connaissances, des lettres, une expérience et une culture qui lui permettront de gagner sa vie comme enseignante. Elle parle couramment trois langues, le français, l'anglais et l'italien. Avec sa formation en art dramatique, elle possède un indéniable talent oratoire, ce qui lui sera un atout majeur pour convaincre et faire avancer les causes qu'elle défendra.

Elle devient professeure de français à l'Université McGill, le premier établissement d'enseignement supérieur du Québec à accueillir des femmes. Elle y côtoie la biologiste et botaniste Matilda Carrie Derick (1862-1941), première femme québécoise devenue professeure d'université. Carrie Derick est une féministe déjà engagée dans les mouvements de suffragettes<sup>10</sup>. Il n'est pas impossible qu'elle ait eu une influence sur sa jeune collègue Idola Saint-Jean, qui enseigne aussi au Mechanic's Institute de Montréal, un lieu de culture destiné aux ouvriers et aux artisans.

Mais McGill et le Mechanic's ne sont pas des lieux facilement accessibles aux jeunes Canadiens français catholiques. Idola donne donc aussi des cours de diction et de français au Monument national sous les auspices de la Société Saint-Jean-Baptiste. Les parents lui confient volontiers leurs enfants, tant garçons que filles, pour qu'ils apprennent à « bien parler » et à se présenter en public.

Pour doter ses élèves d'outils pédagogiques, Idola Saint-Jean publie deux recueils de textes empruntés aux auteurs de France et du Québec. Elle les dédie à ses « petits élèves et amis ». D'abord en 1917, elle lance *Récitations enfantines*, réédité par Granger en 1927 et, en 1923, *Morceaux à dire*, qui connaît six éditions jusqu'en 1945. Son but est d'initier ses élèves à la lecture et à l'amour de la langue française. Elle leur rappelle que « la langue d'un peuple est un droit naturel et sacré. Soyez toujours les vaillants défenseurs et les gardiens vigilants de la nôtre ».

## L'engagement social

Vers 1914, elle est nommée secrétaire du comité catholique de la Cour juvénile de Montréal. Idola Saint-Jean y découvre une triste réalité sociale qui la choque et la pousse à réclamer des réformes. Elle fait des pressions à l'Hôtel de Ville pour venir en aide aux plus défavorisés. Elle sera toujours active auprès des jeunes délinquants souvent laissés à eux-mêmes. Pendant la guerre, écrit l'historienne Michèle Jean, « elle dirige un comité de secours et travaille dans les quartiers pauvres<sup>11</sup> ». En 1918, elle est aux premières lignes pour lutter contre la pandémie de grippe espagnole. C'est alors qu'elle adopte une enfant noire dont les parents ont été victimes de la maladie. Cette enfant mourra à son tour au début des années 1920. Michèle Jean remarque que c'est précisément à cette époque qu'Idola Saint-Jean s'engage plus activement comme féministe et suffragette, comme si la disparition de sa fille la poussait à changer le sort de toutes celles qui payaient si cher le prix de la maladie, de la misère et de la condition sociale des femmes.

## L'engagement féministe et politique

Le mouvement en faveur du droit de vote des femmes au Québec naît à la fin du XIX<sup>e</sup> siècle, d'abord dans le milieu de la bourgeoisie anglophone de Montréal. Le Montreal Local Council of Women est fondé en 1893. Il s'inspire du mouvement suffragiste des États-Unis où Esther H. Morris a obtenu, en 1869, le droit de vote pour des femmes au Wyoming. L'exemple a fait tache d'huile, et la National Women Suffrage Association, fondée à New York, s'active pour l'égalité des droits politiques.

Le mouvement gagne l'Europe au tournant du XX<sup>e</sup> siècle avec, entre autres, en Angleterre, la célèbre militante Emmeline Pankhurst (1858-1928) et, en France, Hubertine Auclert (1848-1914) et Marguerite Durand (1864-1936). Des féministes québécoises francophones sont également actives à partir de 1907 au sein de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, animée par Marie Lacoste-Gérin-Lajoie (1867-1945) et Caroline Dessaulles-Béique (1852-1946). Elles cherchent à améliorer l'éducation des femmes et à réformer le cadre



Emmeline Pankhurst s'adresse à la foule à New York en 1913. En 1911, la célèbre militante féministe britannique a effectué une tournée nord-américaine qui l'a amenée à donner des conférences à Montréal et à Québec. Source : Hulton Archive – Getty Images

juridique et politique profondément injuste envers les femmes.

De 1791 à 1849, les femmes propriétaires ont le droit de voter. Cependant, on leur retire ce droit. Elles remportent plus tard une première victoire à Montréal. En effet, les femmes propriétaires obtiennent, en 1910, un droit de vote limité. En 1911, Emmeline Pankhurst fait une tournée américaine et donne des conférences dans des villes canadiennes et québécoises, notamment à Montréal et à Québec. M<sup>me</sup> Pankhurst attire l'attention et la curiosité par l'innovation provocante de ses propos. L'année suivante, le Local Council of Women organise une exposition féministe dans un local de la rue Sainte-Catherine Ouest, en plein quartier commercial de Montréal. On y distribue de la documentation destinée aux femmes, on invite des conférencières et on tient des salons mondains où les femmes prennent conscience que leur rôle dans la société peut dépasser les murs du foyer.

Le mouvement prend de l'ampleur, et le droit de vote devient l'enjeu le plus symbolique de l'action féministe. En 1912, les dames anglophones fondent la Montreal Suffrage Association dans laquelle milite activement la consœur d'Idola à l'Université McGill, Carrie Derick. À sa suite, Idola Saint-Jean s'implique de plus en plus, étant sensible à la cause et cherchant à communiquer aux femmes la conscience de leur valeur et de leur contribution à la société.

## La campagne de 1922

La guerre de 1914 accélère l'histoire et, au Canada comme ailleurs, le mouvement

en faveur du suffrage des femmes gagne du terrain. En 1916, le Manitoba est le premier gouvernement canadien à accorder le droit de vote aux femmes. En 1917, le gouvernement fédéral l'accorde d'abord à titre d'un remplacement du vote masculin à celles qui ont un père, un frère ou un mari qui combat au front. La mesure devient générale et permanente l'année suivante. Tour à tour, toutes les provinces ajustent leurs lois électorales faisant place aux femmes. Toutes sauf une, le Québec, qui résiste au mouvement.

Des femmes québécoises se réunissent alors en un Comité provincial pour le suffrage féminin avec à sa tête, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie et Anna Lyman. On compte parmi les militantes les plus actives du groupe, Thérèse Forget-Casgrain et Idola Saint-Jean. En février 1922, événement considérable, une délégation de 400 femmes débarque à Québec pour rencontrer le premier ministre Louis-Alexandre Taschereau<sup>12</sup>. Il les accueille avec grande courtoisie, mais leur sert une fin de non-recevoir quant à son appui à leur cause. Prenant la parole, Idola Saint-Jean déclare qu'en réclamant le suffrage, les femmes ne veulent pas se masculiniser, mais faire rayonner les qualités féminines sur la politique<sup>13</sup>.



Louis-Alexandre  
Taschereau, premier  
ministre du Québec de  
1920 à 1936 et farouche  
adversaire du droit de vote  
des femmes.  
Source : Assemblée  
nationale

Le député libéral de Montréal-Saint-Laurent, Henry Miles, qui parraine en Chambre le premier projet de loi sur le vote des femmes fait l'objet de moqueries et de farces imbéciles de la part de ses confrères. Le projet de loi ne franchit même pas l'étape de la deuxième lecture et le débat est ajourné *sine die* le 9 mars. L'initiative des femmes rencontre un obstacle encore plus considérable que celui du conservatisme des parlementaires, la réaction de l'Église. Une contre-pétition, encouragée et soutenue par le clergé de la province, recueille plus de 44 000 signatures de femmes refusant qu'on leur accorde le droit de vote. Les suffragettes prennent conscience que la route sera longue, que l'affranchissement politique et juridique est loin et qu'il devra passer par une étape essentielle d'éducation populaire.

Thérèse Forget-Casgrain et Idola Saint-Jean poursuivent leur lutte au cours des années suivantes. En 1927, le Comité provincial se scinde en deux mouvements distincts, mais qui joignent leurs efforts. Thérèse Forget-Casgrain transforme le Comité en Ligue des droits de la femme. Elle regroupe principalement des bourgeoises et des femmes mariées. Idola Saint-Jean crée de son côté l'Alliance canadienne pour le droit de vote des femmes du Québec, qui s'adresse surtout aux ouvrières et aux femmes des quartiers populaires<sup>14</sup>. L'intégration des femmes au marché du travail pousse Saint-Jean à élargir le débat politique sur les droits économiques, juridiques et professionnels des femmes. Si la femme est « reine du foyer », dit-elle, il faut voir la société entière comme un foyer agrandi<sup>15</sup>.

En 1930, elle plaide devant la commission Dorion, instituée par le gouvernement pour étudier le statut juridique des femmes. Le rapport n'aboutira qu'à des réformes mineures, lesquelles constituent néanmoins des avancées pour le mouvement féministe. Tout en poursuivant son travail d'éducatrice, Saint-Jean élargit son champ d'action. En 1929, le quotidien *The Montreal Herald* lui confie une chronique féminine qu'elle consacre en grande partie aux lois vétustes et aux articles anachroniques du Code civil de la province de Québec qui relèguent la femme au rang des fous, des mineurs et des incapables.

Aux élections fédérales de 1930, elle est candidate libérale indépendante dans Montréal-Dorion-Saint-Denis, devenant ainsi une des premières femmes francophones candidates à des élections au Québec. Pour plusieurs, « son geste courageux [a été] considéré comme prématuré », et on a dit qu'elle avait été « combattue avec une violence qui la laissa sans amertume<sup>16</sup> ». Elle perd ses élections, mais récolte néanmoins près de 3 000 voix. À partir de 1932, elle travaille aussi à la radio montréalaise, aux stations CHLP (*La Patrie*), puis à CKAC (*La Presse*) et elle donne des conférences. Au nom de l'Alliance, elle refait, année après année, avec Thérèse Forget-Casgrain, le « pèlerinage » des suffragettes vers Québec pour appuyer de nouveaux projets de loi sur le droit de vote des femmes ou sur leur admission au Barreau, lesquels sont chaque fois rejetés ou tués au feuillet.

### Portrait d'une militante

Il y a chez Idola Saint-Jean une force de détermination peu commune. La participation des femmes dans la société lui paraît essentielle, particulièrement pendant les années de crise économique où la vie est si difficile pour les familles : « Les hommes ont failli, la femme doit venir à leur aide », répète-t-elle. L'historienne Michèle Jean insiste sur le côté singulier de cette femme célibataire qui gagnait seule sa vie et que ses adversaires qualifiaient « d'agressive » et de « survoltée »<sup>17</sup>. Pour une femme, en 1920 ou en 1930, avoir des idées, les défendre avec logique, vocabulaire et intelligence suffisait à la faire paraître impétueuse et agressive. Dans les corridors du parlement, les députés la fuyaient, dit-on, craignant de devoir soutenir devant elle leurs idées traditionalistes et de répondre à ses arguments. Pour ceux et celles qui la connaissaient bien, Idola Saint-Jean aimait la discussion et voulait convaincre, mais respectait toujours l'opinion des autres<sup>18</sup>.

Sa formation théâtrale l'a bien servie dans ses combats : « Mademoiselle Saint-Jean qui a l'habitude du public, parle d'une voix posée, mais sans pose », écrit le chroniqueur du *Devoir* en 1922<sup>19</sup>. Pourtant, elle n'aime pas parler devant des foules et prononcer des discours. Sa croisade pour le droit de vote la rend littéralement malade<sup>20</sup>, consciente

sans doute du mur de préjugés qu'elle doit affronter. Pourtant, son militantisme énergique fait frémir les faux cols, les toges et les soutanes. Les plus conservateurs ne sont pas loin de croire qu'avec elle, la révolution sociale menace l'ordre patriarcal établi. Au parlement, les suffragettes se font dire : « Voulez-vous qu'on vous donne chacune une machine à laver pour vous faire taire? », et un député lance un jour à Idola Saint-Jean : « Est-ce nos culottes que vous voulez<sup>21</sup>? »

En 1938, on brosse ce portrait de la femme d'action :

[Idola Saint-Jean] a dû être tout d'abord imaginative, primesautière et impulsive. Elle a acquis de meilleurs pouvoirs : se contrôler, grandir sa volonté, élargir ses horizons, prévoir, dominer son acte pour se porter ensuite et vigoureusement vers les points stratégiques où elle sent son sexe insuffisamment protégé. Elle n'a pas peur d'élever des barricades qu'elle sait ensuite défendre avec cette belle bravoure qui lui vaut toutes les estimes, je dirais plus, de vibrantes admirations<sup>22</sup>.

Saint-Jean ne prend pas uniquement position en faveur du droit de vote des femmes. Elle souhaite les voir actives au sein des directions d'organismes



Adélar Godbout prend le pouvoir en 1939 et, conformément à son engagement électoral, fait adopter en avril 1940 la loi accordant aux femmes le droit de vote. Source : BANQ-Centre d'archives de Québec

comme les commissions scolaires presque entièrement masculines alors que 80 % du personnel enseignant est féminin. Pour assurer l'éducation des femmes, son Alliance canadienne pour le vote des femmes crée des réseaux de « bibliothèques circulantes » qui diffusent des ouvrages et de la documentation sur le féminisme et sur les questions sociales et orientent les femmes vers des services et des ressources pouvant leur venir en aide<sup>23</sup>.

En 1934, Robert Rumilly la rencontre pour la rédaction de son livre *Chefs de file*. L'intellectuel conservateur qu'est Rumilly la qualifie de chef, d'entraîneur et d'âme des mouvements féministes. Même s'il ne partage pas ses valeurs et ne soutient pas ses combats, il salue la militante et semble un peu étonné de sa grande féminité :

C'est une belle personne aux traits pleins, à l'aise partout, apte à faire les honneurs d'un salon avec la meilleure grâce du monde. Son rire est clair, son accueil charmant; [avec elle], on se sent déjà devenir un peu féministe. [...] Elle est pacifiste autant qu'elle est féministe et on sait combien les pacifistes sont en général combattifs<sup>24</sup>.

L'approche d'Idola Saint-Jean de la question des femmes est universelle et son argumentation est plus philosophique que juridique. Au premier ministre Taschereau, qui lui dit s'opposer à sa cause justement pour permettre à la femme de remplir sa mission de charité et d'amour familial et ses devoirs domestiques si éloignés de l'agitation électorale, elle répond que le mouvement féministe est mondial et que personne ni aucune force ne pourra l'arrêter. Les femmes veulent assumer leurs responsabilités et remplir leurs devoirs, mais on les empêche d'y parvenir quand on ne leur reconnaît pas tous leurs droits de citoyennes<sup>25</sup>.

### La victoire

Jamais au cours de cette « longue marche » pour le droit de vote, elle ne s'arrête ou baisse la garde. Par son réseau social, Thérèse Forget-Casgrain ouvre les portes des cénacles du pouvoir, mais c'est Idola qui souvent rassemble, mobilise et ouvre la marche :

Le jour où les femmes voteront dans Québec, écrivait-on à son sujet, c'est à l'effort persistant et intelligent d'Idola Saint-Jean qu'elles le devront. Quel que soit le rôle qu'elle remplira ensuite dans la lutte, ce sera elle, l'instigatrice, la fervente, la combattive qui aura voulu et obtenu le suffrage des femmes<sup>26</sup>!

La fin du régime libéral en 1936 ne change rien à l'accueil réservé à Québec aux « pèlerines » du droit de vote. On aimait dire que le seul point sur lequel Alexandre Taschereau et Maurice Duplessis pouvaient se mettre facilement d'accord, c'était de refuser le droit de vote aux femmes. Mais avec un nouveau chef, Adélard Godbout, et un séjour dans « les froides régions de l'opposition », le Parti libéral est davantage à l'écoute des électeurs. À partir de 1937, les mentalités changent et des esprits, naguère fermés, deviennent plus réceptifs. Les années d'efforts obstinés des suffragettes semblent avoir usé les certitudes hautaines et avoir sapé l'esprit des forteresses masculines.

Godbout, qui a déjà voté contre le droit de vote féminin, porte maintenant attention à la cause des femmes. Chez les libéraux, on accueille toujours de manière aimable et courtoise Thérèse Forget-Casgrain, dont le conjoint, Pierre Casgrain, est à présent vice-président de la Chambre des communes à Ottawa. Et l'on n'est pas sans savoir qu'Idola Saint-Jean a toujours été proche de la grande école libérale des Laurier, des Fréchette, des David et des Marchand. Au congrès d'orientation du Parti libéral tenu à Québec, en juin 1938, les déléguées se déclarent en faveur du principe et inscrivent au programme du parti l'admission des femmes au suffrage et à l'éligibilité.

La victoire des libéraux aux élections d'octobre 1939 actualise la question du féminisme. En 1940, le « pèlerinage » des suffragettes pourrait bien être le dernier. En effet, malgré une dernière salve cléricale lancée par le cardinal Villeneuve en mars, le premier ministre tient parole et dépose le projet de loi n° 18, qui est adopté à l'Assemblée le 11 avril. La loi essuie les dernières résistances canoniques au Conseil législatif, mais passe facilement le vote final. Le 25 avril 1940, la loi est sanctionnée, et la



Timbre commémoratif en l'honneur d'Idola Saint-Jean émis par Postes Canada en 1981. Il illustre le combat des suffragettes québécoises.  
Source : Collection André Cochrane

barrière légale qui empêchait les femmes de voter et d'être éligibles au Québec tombe enfin<sup>27</sup>. La délégation des suffragettes est bien présente et particulièrement nombreuse. Si les femmes n'occupent pas encore le parquet de la Chambre, elles ont largement envahi les tribunes et transgressent sans honte les directives d'ordre et de neutralité, applaudissant les propos féministes et huant les opinions misogynes.

Thérèse Forget-Casgrain, qui a contribué à convaincre le premier ministre et l'a encouragé à tenir tête au cardinal Villeneuve, reçoit comme il se doit les premiers honneurs de la victoire, mais ceux-ci reviennent tout autant à sa collègue Idola Saint-Jean<sup>28</sup>. Toutes les deux ont consacré vingt ans de leur vie active à la cause du droit de vote des femmes. Le 13 avril, Idola Saint-Jean fait une causerie radiophonique sur les ondes de CKAC pour remercier le gouvernement Godbout d'avoir tenu sa promesse encore jugée audacieuse en certains milieux<sup>29</sup>.

Le 29 avril, elle reçoit à son tour un vibrant témoignage d'estime de la part d'une foule d'ouvrières du textile qui se réunissent pour lui manifester leur reconnaissance :

Dans un geste spontané et sincère, écrit le journaliste de *La Presse*, les ouvrières réunies au nombre de cinq mille à l'intérieur et à l'extérieur de l'Auditorium [de Montréal] applaudirent avec enthousiasme la grande apôtre du suffrage féminin en même temps que le triomphe du droit de vote pour la femme du Québec<sup>30</sup>.

Pourtant, il faudra attendre encore vingt ans pour qu'une première femme soit élue à l'Assemblée législative. Et, 70 ans après la victoire de 1940, 36 femmes siègent parmi les 125 membres de l'Assemblée nationale.

### Le crépuscule

Idola Saint-Jean a eu l'occasion de voter aux élections générales d'août 1944, ce qui concrétisait son engagement politique envers ses sœurs du Québec enfin devenues des citoyennes. Au printemps 1945, elle est hospitalisée au pavillon Le Royer de l'Hôtel-Dieu et elle meurt le matin du vendredi 6 avril. Elle avait presque atteint ses 65 ans. Trois jours plus tard, ses parents et amis la conduisent au cimetière de la Côte-des-Neiges<sup>31</sup>. Jusqu'à son décès, elle enseigne le français à ses « chers élèves » de l'Université McGill et du Monument

national. La Société du Bon Parler français lui a rendu un vibrant hommage saluant « son amour de notre langue, son dévouement à son art, sa haute culture, l'affabilité de ses manières et la fermeté de son caractère [qui] expliquent le brillant succès d'une carrière généreuse, ardente et si bien remplie ». On voulait conserver pour sa mémoire « un fidèle et pieux souvenir » au nom du « grand public [qui] admirait déjà volontiers l'esprit d'initiative de M<sup>lle</sup> Saint-Jean, son sens social et le fervent patriotisme qui marquent son œuvre si souvent désintéressés jusqu'à l'apostolat<sup>32</sup> ». Deux autres pionnières du féminisme québécois disparaissent presque en même temps qu'elle : Marie Lacoste-Gérin-Lajoie, qui décède en novembre de la même année et Caroline Dessaulles-Béïque, qui meurt l'année suivante.

La carrière d'Idola Saint-Jean, comédienne, devenue enseignante, militante de la langue française et féministe est exemplaire pour une femme de sa génération. On a dit à son propos qu'elle avait été abandonnée jeune « à ses propres ressources », et qu'elle avait forgé son caractère tout en développant son indépendance<sup>33</sup>. Elle a navigué à contre-courant des valeurs de son époque, défiant parfois les autorités et la morale ambiante<sup>34</sup>. Elle fut féministe, suffragette, mais surtout engagée auprès de ceux que la société néglige, rejetée ou méprise : les femmes, les artistes et tous les laissés pour compte.

1 . La citation servait d'épigraphe au papier à lettre de l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec.  
2 . Lucie Robert, « Chronique de la vie théâtrale », dans Micheline Cambron, (dir.), *La vie culturelle à Montréal vers 1900*, Montréal, BNQ et Fides, 2005, p. 74.  
3 . Paul Wyczynski, *Émile Nelligan, biographie*, Montréal, Bibliothèque québécoise, 1999, p. 138.  
4 . *Ibid.*, p. 77.  
5 . « Mademoiselle Idola Saint-Jean », *L'Étincelle*, 14 février 1903, p. 3.  
6 . *Ibid.* L'auteur remercie le professeur Jacques Blais, de l'Université Laval, pour les renseignements donnés sur la jeunesse artistique et littéraire d'Idola Saint-Jean.  
7 . « Une jolie soirée dramatique et musicale », *Le Soleil*, 5 juin 1901, p. 8.  
8 . J. Jehin-Prume, « Profils d'artistes montréalais : M<sup>lle</sup> Idola Saint-Jean », *Le Soleil*, 5 juin 1901, p. 2.  
9 . Michèle Jean, « Idola Saint-Jean, féministe (1880-1945) », dans *Mon héroïne : les lundis de l'histoire des femmes an 1, Conférences du Théâtre expérimental des femmes, Montréal 1980-81*, Montréal, Éditions du Remue-ménage, 1981, p. 117-147. Le séjour d'Idola en France est difficile à dater. Sans préciser, certaines sources parlent d'un « bref séjour ». Il serait logique et possible qu'elle y soit restée pendant quelques mois entre 1903 et 1905.  
10 . <http://bilan.usherbrooke.ca/bilan/pages/biographies/321.html>  
11 . Michèle Jean, *op. cit.* p. 124.  
12 . La rencontre tenue au Café du parlement ne passa pas inaperçue. Ce qui fit dire au journaliste du *Devoir* : « S'il en est ainsi quand ces dames viennent demander des droits politiques, qu'en sera-t-il quand elle les exerceront. » *Le Devoir*, 10 février 1922, p. 1.  
13 . Maryse Darsigny, *L'Épopée du suffrage féminin au Québec (1920-1940)*, Montréal, UQAM, 1990, p. 8; *Le Devoir*, 10 février 1922, p. 1; Collectif Cléo, *L'histoire des femmes du Québec depuis quatre siècles*, 2<sup>e</sup> éd., rev. et mise

à jour, [Montréal], Le Jour, c1992, 646 p.  
14 . Le mouvement touche surtout les femmes des villes. Dans les campagnes, à quelques exceptions près, les Cercles de fermières, plus encadrés par le clergé, manifestent une opposition à l'élargissement des franchises politiques en faveur des femmes.  
15 . Maryse Darsigny, *op. cit.*, p. 8.  
16 . Madeleine Gleason-Huguenin, *Portraits de femmes*, [Montréal], Éditions La Patrie, 1938, p. 243.  
17 . Michèle Jean, *op. cit.* p. 120.  
18 . *Ibid.*, p. 137.  
19 . *Le Devoir*, 10 février 1922, cité par Michèle Jean, *op. cit.*, p. 126.  
20 . Michèle Jean, *op. cit.*, p. 133.  
21 . *Ibid.*, p. 133.  
22 . Madeleine Gleason-Huguenin, *op. cit.*, p. 243.  
23 . Michèle Jean, *op. cit.*, p. 131.  
24 . Robert Rumilly, *Chefs de file*, Montréal Éditions du Zodiaque, 1934, p. 232-233. Dans cet ouvrage, Rumilly a également fait une entrevue avec Thérèse Forget-Casgrain.  
25 . Michèle Jean, *op. cit.*, p. 126-127.  
26 . Madeleine Gleason-Huguenin, *op. cit.*, p. 243.  
27 . Robert Rumilly, *Histoire de la province de Québec, t. 38, La guerre de 1939-1945 – Ernest Lapointe*, Montréal, Fides, 1968, p. 124-126.  
28 . *Ibid.*  
29 . « Sur le vote des femmes », *La Presse*, 13 avril 1940, p. 44.  
30 . « M<sup>lle</sup> Idola Saint-Jean chaudement félicitée », *La Presse*, 29 avril 1940, p. 4.  
31 . « Funérailles de M<sup>lle</sup> Idola Saint-Jean », *Le Devoir*, 9 avril 1945, p. 3.  
32 . « La mort de M<sup>lle</sup> Saint-Jean – Tribut de la Société du Bon Parler français », *Le Devoir*, 9 avril 1945, p. 7.  
33 . Extrait de *La Sphère féminine*, cité par Michèle Jean, *op. cit.*, p. 121.  
34 . *La Presse*, 6 avril 1945, p. 3.

## LUTTES SANS BARRICADES (1919-1940)

Thérèse Forget-Casgrain fut l'une des figures de proue du mouvement des suffragettes au Québec. Née en 1896, elle évolue de près dans le monde politique, comme bien d'autres militantes, ce qui l'amène très tôt à participer à des activités sociales et politiques. En 1971, elle publie ses mémoires aux Éditions du Jour avec un titre évocateur : *Une femme chez les hommes*.

À l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire de l'accession du droit de vote et d'éligibilité des femmes, il est opportun de se remémorer ces « luttes sans barricades » pour le droit de vote par l'une de ses principales instigatrices.

### La genèse du mouvement

Dans le Québec traditionaliste d'alors, les dirigeants politiques n'admettaient pas l'importance du vote féminin. Le parti au pouvoir et l'opposition étaient toujours d'accord, sous un prétexte quelconque, pour refuser le droit de suffrage aux femmes. Ils faisaient mine d'ignorer que ce sont les gouvernements provinciaux qui possèdent une juridiction presque exclusive sur les lois ayant trait au domaine social, à l'éducation et au travail, en somme sur tout ce qui touche de plus près à la famille. [...]

Vers 1919, les membres du *Montreal Suffrage Association*, après une étude sérieuse, en vinrent à la conclusion que dans la province du Québec, dont la majorité était de langue française, le suffrage féminin ne pourrait être obtenu qu'avec la collaboration de Canadiens d'expression française. Il faut convenir que très peu de gens dans notre société étaient en faveur d'une mesure aussi libérale. [...]

En 1921, des femmes de langue anglaise et de langue française se réunirent dans le but d'étudier les moyens à prendre pour former une association bilingue. À cette réunion, assistaient M<sup>me</sup> Henri Gérin-Lajoie, présidente de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, le professeur Carry Derrick, Lady Drummond, le docteur Grace Ritchie-England, M<sup>me</sup> Walter Lyman, M<sup>lle</sup> Idola Saint-Jean, ainsi que M<sup>me</sup> John Scott et moi-même. On forma le *Comité provincial pour le Suffrage féminin (Provincial Franchise Committee)*, dont M<sup>mes</sup> Henri Gérin-Lajoie et Walter Lyman devinrent les présidentes conjointes. On stipula que ce comité serait



M<sup>lle</sup> Thérèse Forget,  
Montréal, 1914.

Âgée de 18 ans sur cette photographie, Thérèse Casgrain (née Forget) entreprend la lutte pour les droits des femmes en s'appuyant sur le travail accompli par la première génération de féministes telles que Caroline Dessaulles-Béique et Marie Lacoste-Gérin-Lajoie. Dans les années 1920, elle lance sa célèbre campagne pour l'obtention du suffrage féminin au Québec.  
Wm. Notman & Son  
© Musée McCord

apolitique et devrait consacrer ses efforts « à une campagne d'éducation afin de persuader le public et la législature que les femmes ne désiraient pas le vote pour changer leur sphère d'action dans la vie mais plutôt pour élever et améliorer le niveau social en général<sup>1</sup> ».

### Un premier refus

Le 9 février 1922, une délégation d'environ quatre cents personnes se rendit à Québec pour demander le vote des femmes au gouvernement provincial. M<sup>me</sup> Gérin-



Ce dessin de J. Arthur Lemay montre les craintes qui animent les opposants au suffrage féminin... Dessin publié dans *l'Almanach de la langue française*, 1929, p. 82.

Lajoie m'avait prise sous son aile et, me voyant trembler littéralement de peur au moment où j'allais parler, elle m'avait – dans un geste maternel – jeté sur les épaules son manteau d'astrakan qui m'écrasait presque de son poids, tout en me procurant une chaleur réconfortante. J'osai dire au premier ministre, M. Taschereau, qui nous recevait au restaurant du Parlement, que l'endroit choisi s'accordait avec la mentalité de nos hôtes puisque la salle à manger avoisinait la cuisine, endroit où l'on relègue généralement ces dames. Au cours de cette entrevue, M. Henry Miles, membre du Conseil législatif, plaida notre cause. Comme il allait s'asseoir, des députés du camp adverse retirèrent sa chaise provoquant une chute grave. Nos illusions et nos espérances tombèrent en même temps. Après nous avoir écoutées poliment, le premier ministre Taschereau déclarait en aparté le jour même : « Si jamais les femmes du Québec obtiennent le droit de vote, ce n'est pas moi qui le leur aurai donné. »

### Une division au sein du mouvement des suffragettes

Le clergé, en général, était opposé au vote des femmes, ce qui était loin d'aider à notre cause. [...] Cédant probablement à de fortes pressions de l'Épiscopat québécois, M<sup>me</sup> Gérin-Lajoie démissionna comme présidente du *Comité provincial pour le Suffrage féminin*. M<sup>me</sup> Arthur Léger fut élue à sa place et, du côté anglais, M<sup>me</sup> E. T. Sampson succéda à M<sup>me</sup> Walter Lyman. En 1927, M<sup>lle</sup> Idola Saint-Jean, mécontente du peu de zèle du Comité provincial, s'en sépara pour former *l'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec*. Dans un numéro de *La Sphère féminine*, organe officiel de son organisation, M<sup>lle</sup> Saint-Jean donna comme raison de sa défection de 1927 : « L'inactivité du Comité provincial et son insuccès apparent d'atteindre les classes laborieuses<sup>2</sup>. » D'après elle, son association avait des racines plus profondes parmi les gens de classe modeste et groupait strictement des féministes de langue française. [...]

Cette division des forces féminines nuisait au travail amorcé et réjouissait les adversaires du vote. Certains accusaient ouvertement M<sup>lle</sup> Saint-Jean de manquer de souplesse et de présenter nos revendications avec trop d'aigreur. Je sais pertinemment qu'elle était sincère et possédait une vaste culture : ses nombreux articles sur le statut de la femme dans le Québec, publiés dans plusieurs journaux et revues, en particulier dans *La Sphère féminine*, le prouvent abondamment. [...]

### La conquête du droit de vote

Avec une ténacité qui pourra en surprendre plusieurs, nous revenions à la charge au début de 1939. La présentation du projet par le député P.A. Lafleur, unioniste de Verdun, fournit l'occasion à l'honorable Médéric Martin de faire une remarque peu courtoise pour nous : « Les mêmes vieilles figures reviennent toujours d'année en année. » Et à un autre député d'ajouter que les femmes trouvaient toujours moyen d'arriver au moment du carême pour leur faire faire pénitence. À notre surprise, la mesure fut adoptée en première lecture et renvoyée

devant le Comité des *Bills* publics. Cette concession – car le premier ministre lui-même présidait ce comité et il le dominait autant que la Chambre législative – n'avait pour but que de jeter de la poudre aux yeux du public en permettant ainsi aux femmes d'exposer leur point de vue.

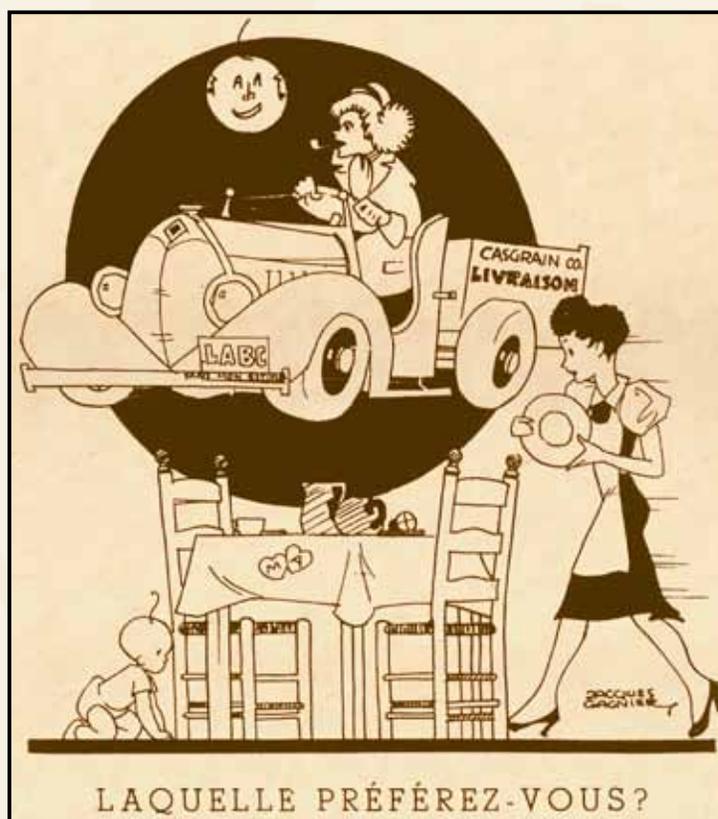
Le 29 mars suivant, une délégation peu nombreuse mais représentative avait paru devant le comité. Les femmes défendirent leur cause avec beaucoup d'habileté, à tel point que les honorables T.-J. Coonan, ministre dans le cabinet Duplessis et T.-D. Bouchard, membre de l'opposition, se déclarèrent ouvertement convertis à notre cause. Le premier ministre Duplessis lui-même daigna offrir ses félicitations à la délégation. Néanmoins, le lendemain, le Comité rejetait notre demande et le projet était battu sur division.

À l'automne de 1939, M. Duplessis annonça à l'improviste des élections générales. Les femmes en profitèrent pour lancer une nouvelle campagne de publicité au moyen de la radio, de la presse et de lettres adressées aux différents candidats. La Ligue des Droits de la Femme et l'Alliance pour le vote des femmes du Québec appuyèrent résolument le Parti libéral qui avait inscrit à son programme le suffrage féminin. Le résultat des élections fut une défaite spectaculaire de l'Union nationale et le retour au pouvoir du Parti libéral. [...] En ce jour mémorable du 20 février 1940, le projet de loi du suffrage féminin se trouvait inscrit dans le discours du trône.

Nous avons gagné la première manche. Il nous restait encore à surmonter des difficultés d'un autre ordre. Les anti-suffragettes, hommes ou femmes, fort nombreux surtout dans les districts ruraux et qui, jusque-là,

s'étaient contentés d'exprimer discrètement leur opposition, se rendirent compte tout à coup que l'appui du gouvernement nous était acquis, et redoublèrent la violence de leurs attaques. Celles-ci avaient été soutenues dès le début d'ailleurs, par une grande partie de notre clergé.

Le 7 mars 1940, grand émoi dans toute la population de la province. La plus haute autorité ecclésiastique, Son Éminence le cardinal Rodrigue Villeneuve, faisait publier



Caricature de Thérèse Forget-Casgrain parue dans le journal étudiant de l'Université de Montréal, *Le Quartier latin*, le 10 novembre 1939. Deux semaines plus tôt, le 25 octobre, Adélard Godbout s'était engagé à accorder le droit de vote aux Québécoises si le Parti libéral était porté au pouvoir. Dessin de Jacques Gagnier

dans *La Semaine religieuse de Québec* le communiqué officiel que les grands journaux de l'époque reproduirent et qui déclarait que l'Église catholique du Québec était fermement opposée au projet de suffrage féminin que préconisait le gouvernement de la province. [...]

Dans les jours qui suivirent cette déclaration, le premier ministre Godbout demeura silencieux, mais je savais qu'il



Le cardinal Rodrigue Villeneuve, vigoureux opposant au droit de vote des femmes.  
Source : Bibliothèque et Archives Canada  
Photo : Jules-Ernest Livernois

était atterré. J'eus une entrevue avec lui à Montréal pendant cette période, et j'ai pu me



Le projet de loi n° 18, Loi accordant aux femmes le droit de vote et d'éligibilité, adopté le 18 avril et sanctionné le 25 avril 1940.  
Source : Assemblée nationale

rendre compte jusqu'à quel point, comme catholique pratiquant, il regrettait, autant que moi d'ailleurs, une telle attitude de la part de certains de nos dirigeants religieux. Dans les circonstances, M. Godbout avait songé sérieusement à donner sa démission comme premier ministre. Je me hâtai de l'en dissuader en lui disant que s'il céda à ces pressions indues, il donnerait raison à ceux qui considéraient le Québec comme « a priest ridden Province ». Jean-Louis Gagnon, alors jeune reporter à la galerie de la presse de l'Assemblée législative, se souvient de ce qui s'était passé à Québec à cette époque. M. Godbout, paraît-il, en voyant la campagne de presse déchaînée contre le suffrage féminin dans certains journaux, décida de téléphoner au cardinal Villeneuve. On lui répondit que Son Éminence était absente. Quelques heures plus tard, il recevait un appel téléphonique de Celle-ci et il lui disait qu'en fils soumis de l'Église, il n'avait pas l'intention de demeurer à son poste si l'obstruction au vote des femmes conduite par des éléments malheureusement catholiques ne [cessait] pas. Il démissionnerait et demanderait au Lieutenant-Gouverneur en Conseil d'appeler l'honorable T.-D. Bouchard pour former un nouveau gouvernement. Les opinions plutôt anti-cléricales de M. Bouchard étaient très bien connues. Le cardinal écouta M. Godbout, le remercia de son appel, et, le lendemain, comme par enchantement, les objections violentes soulevées contre le projet de loi disparurent des pages nos journaux. Ce récit des événements corrobore complètement ce que M. Godbout me dit personnellement lors de l'entrevue que j'eus avec lui à l'hôtel Windsor à Montréal.

Au début de la session de 1940, Maurice Duplessis, devenu chef de l'opposition et croyant sans doute embarrasser M. Godbout, lui demanda à brûle-pourpoint quelles étaient ses intentions au sujet du suffrage féminin. Celui-ci répondit en substance qu'il ne savait pas sous quelle forme ni à quel moment le projet de loi serait présenté à l'Assemblée législative et ajouta que, dans ce cas, comme dans celui d'autres mesures envisagées, il ne permettrait pas que des sentiments soulevés dans la province pour de mesquins motifs politiques puissent être exploités. « La chose peut paraître étrange dit M. Godbout, mais il y a encore des personnes qui, une fois leur parole donnée, savent la tenir<sup>3</sup>. »



Réponse cornélienne s'il en fut, admirée par tous les partisans du suffrage féminin et, il va sans dire, par la presse anglaise. Dans les journaux de langue française, par contre, on pouvait lire des opinions divergentes.

Résistant à ces attaques de dernière heure, convaincu qu'il agissait en accord avec les principes d'une saine justice et selon les dictées de sa conscience, Adélard Godbout présenta à l'Assemblée législative, le 9 avril 1940, le projet de loi n° 18 accordant aux femmes du Québec le droit de vote et d'éligibilité. Il s'agissait de faire quelques changements à la loi électorale de 1936, simple formalité en termes parlementaires mais combien lourde de conséquences. Elle marquait le couronnement d'efforts incessants et le début d'une ère nouvelle pour les femmes du Québec. Un bon nombre d'entre nous, émues et enthousiastes, prirent place, ce jour-là, dans les galeries qui avaient été réservées uniquement aux dames. Le docteur Albiny Paquette, ancien ministre dans le gouvernement Duplessis, et Duplessis lui-même, soulignèrent le changement d'attitude de M. Godbout qui, dans le passé, avait été l'un des adversaires du vote.

Le premier ministre répondit que « les circonstances avaient tellement changé dans la province de Québec au cours des dernières

années que le problème se présentait maintenant sous une lumière complètement différente<sup>4</sup> ». Le 18 avril, après plusieurs débats, le projet de loi était finalement adopté en troisième lecture par une même majorité de soixante-sept contre neuf. Ensuite, il devait être soumis au Conseil législatif, ce qui fut fait dans l'après-midi du 25 avril par l'honorable Philippe Brais, alors membre de la Chambre haute. Certains adversaires endurcis du suffrage féminin, comme Sir Thomas Chapais et Médéric Martin, profitèrent de l'occasion pour parler une dernière fois contre la mesure. Cependant, elle fut adoptée en troisième lecture par une majorité de treize à cinq. On rapporte qu'à ce moment, au grand amusement de tous, Sir Thomas Chapais aurait dit : « Il faut espérer qu'avant que les femmes deviennent membres du Conseil, une nouvelle mode de chapeaux soit adoptée. »

Grâce à un geste galant des responsables du Parti libéral, des arrangements avaient été pris pour qu'une dernière formalité, celle de l'assentiment royal, soit donnée immédiatement par le lieutenant-gouverneur. Ainsi, vers six heures, le 25 avril 1940, celles qui avaient tant et si longtemps milité pour le suffrage féminin eurent le plaisir d'entendre la formule *le roi le veult* qui décrétait comme loi la mesure qui venait d'être adoptée par les deux Chambres. Voilà comment se terminait



Photo parue dans un cahier destiné aux lectrices de *La Presse*, le 26 avril 1941. Cette photo a été reproduite dans la *Gazette des femmes* en 1980 (vol. 2, n° 1).

la lutte qui permettait enfin aux femmes du Québec, les dernières dans tout le Canada, à devenir des électrices dans leur province.

Après cette victoire de 1940, il restait néanmoins beaucoup à faire afin d'assurer les droits des femmes au Québec. Cependant, après l'obtention du suffrage, plusieurs femmes se retirèrent de cette forme d'activité politique, s'imaginant à tort que leur présence n'était plus nécessaire. La Ligue continua à œuvrer encore quelques années puis, peu à peu, cessa de faire parler d'elle. Plus tard, j'ai entendu à regret l'une de ces dames remarquer « qu'avant de demander de nouveaux droits, les femmes

devraient plutôt se prévaloir de ceux qu'elles avaient déjà ».

### Le combat n'est pas terminé

Aujourd'hui, les femmes n'ont pas à envisager les mêmes difficultés qu'autrefois : elles s'affirment davantage et sont un peu mieux écoutées, mais la société d'égalité entre les hommes et les femmes est loin d'être réalisée. [...] Il est beaucoup plus important de s'attacher à des questions fondamentales, par exemple, la parité de salaire, l'égalité dans les avantages économiques et la présence des femmes dans les conseils d'administration, dans les commissions royales et dans les parlements.

Extraits choisis par Gilles Gallichan :

Thérèse F. Casgrain, *Une femme chez les hommes*, Montréal, Éditions du jour, Montréal, 1971, 296 p.

NDLR : Ce texte porte le même titre que le chapitre V (p. 73-112) du livre de Thérèse F. Casgrain; des sous-titres ont été ajoutés.

1. *League of Women's Rights*, Minute Books, entries for Jan. 16, 19, 1922.

2. Idola Saint-Jean, « Historique du mouvement suffragiste au Canada/History of the Feminist

Movement », *La Sphère féminine*, (1937-1938), p. 9 et 48.

3. *Le Devoir*, le 23 mars 1940.

4. *Le Devoir*, le 12 avril 1940.

## LES CANDIDATURES FÉMININES AUX ÉLECTIONS QUÉBÉCOISES : D'HIER À AUJOURD'HUI

**Monique Michaud**  
Conseillère à la recherche  
Directeur général des élections

Le rapport « direct » qu'entretiennent les femmes avec la politique est un phénomène relativement récent : au palier provincial, les Québécoises n'ont obtenu le droit de vote et d'éligibilité qu'en 1940. Ce n'est qu'en 1947 qu'une femme, Mae Leehy O'Connor, se portera candidate à une élection partielle dans la circonscription de Huntingdon, sans toutefois être élue. Trois autres candidates se présenteront aux élections générales de 1952, puis sept en 1956 et aucune en 1960. Il se sera écoulé plus de vingt ans avant que la première femme, Marie-Claire Kirkland, soit élue à l'Assemblée nationale, en 1961. Entre 1961 et 1976, année où cinq femmes se feront élire comme députées, l'Assemblée nationale ne comptera simultanément qu'une seule femme.

Alors qu'elles composaient 18% des membres de l'Assemblée nationale du Québec il y a vingt ans et 23% il y a dix ans, les femmes en forment aujourd'hui seulement 28,8%. Trente-six femmes siègent en effet présentement à l'Assemblée, soit tout près du sommet de quarante atteint au cours de la 37<sup>e</sup> législature, qui s'est déroulée du 4 juin 2003 au 21 février 2007.

Au palier municipal, la progression s'effectue encore plus lentement. La première mairesse fut vraisemblablement Elsie M. Gibbons, élue à Portage-du-Fort (Pontiac), en 1954. Elle a occupé son poste de mairesse jusqu'en 1971, soit pendant 17 ans.

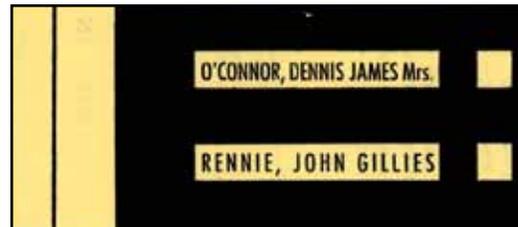
Montréal a élu ses premières conseillères municipales en 1974 et Québec a fait de même en 1985. En 1981, Andrée P. Boucher devenait la première femme à la tête d'un parti politique municipal au Québec.

En 1980, le Québec comptait un total de 21 femmes maires ou mairesses et 280

conseillères municipales. C'était à peine 1,5% de l'ensemble des postes. Le pourcentage de femmes maires ou mairesses est passé de 9,3% en 1995 à 13,1% en 2005. Quant aux conseillères, leur proportion est passée de 19,9% à 26,6% durant la même période.

### Un succès électoral comparable à celui des hommes

Pourtant, le succès électoral des femmes, c'est-à-dire la proportion d'élues par rapport au nombre de candidates, est aussi bon que celui des hommes. Selon le Conseil du statut de la femme, ce succès électoral des femmes, comparable – parfois meilleur – à celui des hommes, montre deux choses : l'électorat n'a pas de réticence à voter pour des femmes et les partis ne cantonnent pas



Bulletin de vote, élection partielle du 23 juillet 1947 dans la circonscription d'Huntingdon. Pour la première fois, une femme s'est portée candidate à une élection québécoise, Mae Leehy O'Connor a brigué les suffrages afin de succéder à son mari, Dennis James O'Connor, mort en fonction en 1946. John Gillies Rennie a remporté le siège avec 727 voix de majorité sur M<sup>me</sup> O'Connor.

les candidates dans les circonscriptions *perdues d'avance*. Nous ne sommes plus non plus à l'époque, soutient le Conseil, où les candidates étaient confinées dans les partis marginaux ou chez les indépendants. Selon le Conseil, le problème de la sous-



Bulletin de vote, élections générales du 14 novembre 1962 dans la circonscription de Jacques-Cartier. Marie-Claire Kirkland conserve son siège obtenu à l'élection partielle de 1961. Elle succédait alors à son père, Charles-Aimé Kirkland, décédé en fonction.

Source : Directeur général des élections

représentation des femmes à l'Assemblée nationale sera réglé lorsqu'elles seront plus nombreuses à se porter candidates<sup>1</sup>.

Les obstacles à la progression des femmes en politique sont connus et bien documentés. On cite souvent leur manque de ressources financières et leurs difficultés à concilier les responsabilités familiales et professionnelles. On met aussi en cause les mentalités, qui tardent à évoluer dans les milieux masculins conventionnels, en particulier dans les cercles du pouvoir et les structures politiques en place. On fait état de l'absence des femmes de certains réseaux formels et informels d'influence. De plus, on attribue encore à la socialisation et à l'éducation des femmes, traditionnellement différentes de celles des hommes, le fait qu'elles soient relativement peu nombreuses à se lancer en politique.

Selon certaines auteures, l'environnement social et l'éducation traditionnelle des filles et des femmes auraient fait en sorte qu'elles doutent, plus facilement que les hommes, de leurs compétences et de leurs talents, surtout lorsqu'il s'agit d'occuper des

postes de pouvoir. Heureusement, les choses changent!

### Des mesures incitatives à instaurer

La politologue Julie Cool résume ainsi le processus de sélection des candidatures : « Toute personne doit franchir trois obstacles cruciaux pour être élue : tout d'abord, il faut qu'elle se choisisse elle-même; deuxièmement, il faut qu'elle soit choisie comme candidate par un parti politique; troisièmement, il faut qu'elle soit élue par les électeurs. Même si l'électorat veut augmenter la représentation des femmes dans les postes électifs, un certain nombre de facteurs en réduisent la probabilité et augmentent la difficulté, pour les femmes, de briguer les suffrages et d'être élues<sup>2</sup>. » En s'appuyant sur d'autres études, Julie Cool soutient que « même si certains partis politiques fixent parfois, de leur plein gré, des cibles de représentation des femmes, les associations de circonscription locales gardent, à l'égard du processus de mise en candidature, un niveau d'autonomie qui peut compliquer la tâche de ces partis et les empêcher d'atteindre leurs objectifs<sup>3</sup> ».

Personne, en 2010, ne saurait remettre en question le bien-fondé de la présence des femmes en politique et l'importance de leur apport à la gestion des affaires publiques. Une démocratie vivante doit d'abord et avant tout refléter la société dans laquelle elle évolue. La représentation équitable des femmes et des hommes au sein des différentes instances politiques, et ce, à tous les paliers électifs, constitue un enjeu majeur pour la démocratie québécoise.

La possibilité d'instaurer des mesures incitatives afin de favoriser la progression des femmes en politique revient régulièrement dans l'actualité. Dans son rapport sur la réforme électorale au Canada, publié il y a quelques années, la Commission du droit du Canada a recommandé l'adoption de certaines mesures afin d'augmenter la proportion de femmes à la Chambre des communes. Au nombre des mesures qu'elle privilégiait, la Commission a notamment ciblé des politiques de recrutement, des mesures incitatives et l'obligation de la parité des sexes sur les listes de candidats des partis.



La mairesse Andrée P. Boucher à une séance du conseil municipal de la Ville de Québec, le 23 novembre 2005. M<sup>me</sup> Boucher fut la première femme à fonder un parti politique municipal au Québec, le parti Action Sainte-Foy. Photo: Le Soleil, Raynald Lavoie



Affiches électorales.

Source des affiches :  
Directeur général des  
élections  
Photo : Christian Chevalier

S'inspirant des travaux effectués au début des années 1990 par la Commission royale d'enquête sur le financement des partis politiques, le Conseil du statut de la femme a régulièrement recommandé, ces dernières années, l'instauration de mesures financières incitatives pour améliorer la représentation des femmes.

Le Conseil des relations interculturelles et des partis politiques ont recommandé que les mesures financières incitatives soient versées à la fois sur la base des candidatures présentées et sur celle des élues et des élus. Ces intervenants appuient les arguments du Conseil du statut de la femme et des groupes de femmes. Selon eux, la conjugaison des deux mesures constituerait un meilleur incitatif pour les partis politiques.

De même, le Directeur général des élections a recommandé, à quelques occasions, l'adoption de telles mesures au palier provincial. L'institution est convaincue que des incitatifs financiers comme la majoration des allocations annuelles versées aux partis politiques sur la base du pourcentage de femmes candidates peuvent avoir une portée positive sur le nombre de femmes élues.

Au palier municipal, de telles allocations annuelles de l'État n'existent pas. Selon

la Loi sur les cités et villes, une allocation est toutefois versée aux partis dans les municipalités de 500 000 habitants ou plus. Les conseillers des municipalités de 50 000 habitants ou plus ont aussi droit au remboursement de leurs dépenses de recherche et de secrétariat. Certaines mesures incitatives destinées aux partis politiques municipaux pourraient sans doute être envisagées.

Dans son rapport intitulé *Les modalités d'un mode de scrutin mixte compensatoire*, publié en 2007, le Directeur général des élections a dégagé les principaux avantages et inconvénients de différentes formules de mesures financières incitatives. Ces avantages et ces inconvénients visaient les trois types de mesures suivantes :

- La majoration de l'allocation annuelle en fonction des candidates présentées;
- La majoration de l'allocation annuelle en fonction des candidates élues;
- La majoration du remboursement des dépenses électorales.

Le rapport du Directeur général des élections est disponible sur le site Internet de l'institution, à l'adresse [www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6360.pdf](http://www.electionsquebec.qc.ca/documents/pdf/DGE-6360.pdf)

### Poursuivre les avancées

Au cours des dernières décennies, les Québécoises ont réalisé des avancées majeures dans plusieurs domaines, notamment en éducation et sur le marché du travail.

La progression des femmes dans les lieux de pouvoir, notamment en politique, est tout aussi primordiale qu'elle ne l'a été dans le domaine de l'éducation ou sur le marché du travail. La participation des

femmes à la gestion des affaires publiques, comme condition inhérente à l'égalité entre les femmes et les hommes, est considérée comme un indicateur important de la qualité de vie et du développement des pays par l'Organisation de coopération et de développement économiques (OCDE). C'est seulement par l'effort conjugué des femmes et des hommes convaincus que l'égalité constitue un gage de progrès et d'enrichissement collectif que se construira ce nouveau et nécessaire partage du pouvoir. Il en va de la santé de notre démocratie.

L'ÉVOLUTION DU NOMBRE DE CANDIDATES ET D'ÉLUES À L'ASSEMBLÉE NATIONALE						
Date	Sièges	Candidates		Élues		Remarques
		Nombre	%	Nombre	%	
1961	95	1	1,0	1	1,0	Élection partielle
1962	95	3	1,3	1	1,0	
1966	108	11	2,6	1	0,9	
1970	108	9	1,9	1	0,9	
1973	110	26	5,4	1	0,9	
1976	110	48	8,6	5	4,5	Une députée élue en 1979 : 6 (5,5 %)
1981	122	84	16	8	6,5	Deux élues en 1983 : 10 (8,2 %)
1985	122	134	20,1	18	14,8	
1989	125	121	21,7	23	18,3	
1994	125	138	20,3	23	18,3	Deux élues en 1996 : 25 (20,0 %) Trois élues en 1997 : 28 (22,4 %)
1998	125	142	21,6	29	23,2	Une élue en avril 2001 : 30 (24,0 %) Une démission en juin 2001 : 29 (23,2 %) Deux élues en octobre 2001 : 31 (24,8 %) Deux élues en avril 2002 : 33 (26,4 %) Deux élues en juin 2002 : 35 (28,0 %)
2003	125	173	26,8	38	30,4	Deux élues en septembre 2004 : 40 (32 %) Une démission en juin 2006 : 39 (31,2 %) Une élue en août 2006 : 40 (32 %)
2007	125	212	31,2	32	25,6	Une élue en septembre 2007 : 33 (26,4 %) Une démission en octobre 2007 : 32 (25,6 %) Deux élues en mai 2008 : 34 (27,2 %)
2008	125	202	31	37	29,6	Une démission en mars 2009 : 36 (28,8 %)

1. Conseil du statut de la femme, *Mémoire sur l'avant-projet de loi remplaçant la Loi électorale*, présenté à la Commission spéciale sur la Loi électorale, Québec, 2005, p. 21. (Avis).

2. Julie Cool, *Les femmes au Parlement*, Bibliothèque du Parlement, Service d'information et de recherche parlementaires, Ottawa, 2006, p. 4.

3. *Ibid.*, p. 6.

## COMME UNE COURSE DE RELAIS

**Nathalie Bissonnette**

Rédactrice en chef  
*Gazette des femmes*  
www.placealegalite.gouv.qc.ca

Depuis plus d'un siècle, des Québécoises audacieuses et influentes servent de relais sur le parcours menant à l'obtention du droit de vote, de l'éligibilité ainsi que de la représentation des femmes en politique. En dépit de progrès importants, des obstacles subsistent. Le Conseil du statut de la femme prend aussi part à cette course non achevée.

La tenue d'élections provoque quasi invariablement une réflexion sur ce privilège que nous avons d'évoluer dans un régime démocratique. Nous viennent alors à l'esprit ces citoyennes et ces citoyens du monde qui surmontent leur peur et risquent leur vie pour exercer ce droit fondamental, porteur de tant d'espoirs pour un avenir meilleur. Accomplir ce devoir civique nous apparaît alors incontournable. En tant que femme, la prise de conscience au moment d'aller voter est double. Ayant obtenu ce droit relativement récemment, et au terme de multiples batailles menées à grands coups de revendications, de représentations répétées à l'Assemblée nationale, de pétitions et de campagnes de mobilisation de groupes de femmes, notre motivation s'en trouve décuplée.

En préparant cet article, j'ai été étonnée d'apprendre que, en vertu de l'Acte constitutionnel de 1791, les femmes pouvaient voter. En fait, précise l'auteur du texte et historienne<sup>1</sup> Micheline Dumont, le législateur avait omis de les priver de ce droit, ce à quoi il s'est employé en 1849, prétextant l'uniformisation des règles entre les deux provinces du Canada, et précisant par une loi qu'il fallait être de sexe masculin pour aller voter! Il aura ensuite fallu un siècle pour que les femmes retrouvent leur droit. Et au prix de combien d'efforts, titanesques il va sans dire, déployés par quelques pionnières envers et contre tous, ou presque.



Source : iStockphoto

Au début des années 1920, les suffragettes doivent en effet affronter des détracteurs influents : l'Église catholique, la plupart des hommes politiques et de loi, et même un grand nombre de femmes appuyées par le clergé! En 1922, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie prévenait toujours les membres de la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste, une association qui militait ouvertement pour le suffrage féminin : « Il faut que vous puissiez supporter la contradiction et que vous sachiez tenir d'une main ferme un drapeau, même quand, dans la mêlée, montent vers vous des cris de haine ou de mépris; il faut rester fidèles à vos convictions, même quand les vérités que vous soutenez sont défigurées par d'odieuses railleries. » Tiens donc! Impression de déjà-vu...

La détermination et la force de persuasion de quelques femmes auront eu raison des plus vifs opposants. Pourtant, en constituant la moitié de la population et en étant soumises aux mêmes obligations fiscales que les hommes, n'était-il pas tout juste normal qu'elles veuillent être représentées parmi l'électorat en vue de participer activement au développement de leur société? Car voter, c'est agir. D'ailleurs, au Québec, l'adage populaire est éloquent : nous « allons voter » davantage que nous votons. Nuance insignifiante? Peut-être pas. L'utilisation d'un verbe d'action pour désigner cet acte, en soi sobre et nécessitant peu d'efforts physiques, ne démontrerait-il pas toute la portée d'action de ce geste citoyen?

### Une question de volonté politique

Avec le droit de vote, les femmes ont aussi gagné l'éligibilité. Était donc

désormais devenu possible pour elles, à partir de 1940, de se tailler une place active en politique. Un droit qu'elles ont mis du temps à s'approprier, pour toutes sortes de raisons. Ne serait-ce que parce qu'elles avaient été tenues longtemps à l'écart de la chose politique, beaucoup d'entre elles ont besoin d'être formées, mais aussi d'être convaincues de la pertinence de leur apport en politique et de leur influence. En ce début de siècle toutefois, leur nombre est grandissant, quoiqu'il n'ait pas atteint la parité. Et chacune le sait, l'histoire des femmes illustre bien que la bonne volonté n'a jamais suffi à changer les mentalités ni à inverser les pratiques.

Le Conseil du statut de la femme, qui a pour mission de conseiller le gouvernement et d'informer la population sur les questions d'égalité entre les femmes et les hommes, considère comme primordial que les femmes puissent occuper la place et le rôle qui correspondent pleinement à leur importance réelle dans la société. Ainsi que le souligne l'organisme, la présence des femmes dans les institutions démocratiques est essentielle, compte tenu de leur importance démographique et de leur apport à la société sur le plan social et économique. Comme le disait l'avocate et ancienne députée française Gisèle Halimi, en 1994 : « Une démocratie où la moitié de l'humanité est gouvernée par l'autre n'est qu'une caricature de la démocratie, un État de droit où l'alternative est d'acquiescer ou de se désintéresser, dans tous les cas, se soumettre. »

En dépit de nombreux progrès relativement à l'égalité des sexes, la société québécoise accuse un retard à cet égard. À preuve, l'Assemblée nationale compte 28,8% de femmes, alors qu'elles ne représentent que 16% des élus à la mairie. Toutes les occasions de promouvoir une représentation équitable des femmes et des hommes dans la sphère politique doivent donc être saisies, ce à quoi s'emploie assidûment le Conseil depuis plusieurs années. Et de nouveau en mars dernier, sa présidente, M<sup>me</sup> Christiane Pelchat, est allée exprimer les préoccupations de l'organisme devant la Commission des institutions, qui étudiait le projet de loi n° 78, Loi modifiant la Loi électorale concernant la représentation électorale et les règles de financement des partis politiques et

modifiant d'autres dispositions législatives. Le mémoire déposé par le Conseil à cette occasion déplorait l'absence de l'affirmation de l'égalité entre les femmes et les hommes comme principe démocratique guidant la Loi électorale. L'organisme a donc demandé une modification du projet de loi de sorte qu'il reflète la volonté, exprimée par tous les élus – particulièrement avec l'adoption de la politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes intitulée *Pour que l'égalité de droit devienne une égalité de fait* lancée en 2006 –, d'atteindre l'égalité des sexes. Et figure parmi les moyens à privilégier, une représentation équitable des femmes et des hommes dans la sphère politique.

Les recommandations formulées par le Conseil au gouvernement sont de deux ordres : la reddition de comptes obligatoire de tous les partis politiques, à l'Assemblée nationale et au palier municipal, et l'implantation de mesures incitatives concrètes à l'endroit des partis politiques. « Si le gouvernement accorde une augmentation du financement des partis de 64%, tel qu'il est prévu dans le projet de loi, et comme il s'agit de deniers publics, il est en droit d'exiger que ces sommes servent à l'atteinte d'une meilleure représentativité des femmes en politique », affirmait M<sup>me</sup> Pelchat au moment de son audition devant la Commission. Puis, elle poursuivait : « Le gouvernement a bien obligé la parité au sein des conseils d'administration des sociétés d'État, raison de plus pour en réclamer autant des partis politiques. »

Entre autres recommandations, le Conseil a insisté pour qu'un plan d'action, qui comprendrait un rapport annuel au Directeur général des élections du Québec, soit exigé de chacun des partis politiques. Il a aussi vivement recommandé que soit versée une prime au financement des partis qui oseraient mettre en œuvre des actions structurantes en vue de rechercher plus systématiquement des candidates, en plus de les appuyer avant et pendant la période électorale. À titre d'exemple, pour un parti, la présence de 35% de députées dans son caucus entraînerait non seulement le remboursement des dépenses électorales auquel il a droit, mais, en plus, l'octroi d'une prime équivalant à 35% de ce montant, jusqu'à concurrence de 50%. Le Conseil

souhaiterait également que la Loi électorale soit modifiée de manière à créer deux types de dépenses des candidates et des candidats : les dépenses électorales proprement dites et les dépenses personnelles des candidates et des candidats qui incluraient notamment les frais encourus pour la garde d'un enfant.

Imaginons que tout cela soit fait. Le relais suivant est de remettre en question les façons de faire, en matière de recrutement des politiciennes notamment. Les femmes sont devenues nombreuses à vouloir s'engager. En témoigne leur présence, de l'ordre de 44 %, dans les conseils d'adminis-

tration des sociétés d'État depuis l'adoption de la Loi sur la gouvernance des sociétés d'État. Reste donc à se défaire des vieux réflexes afin de détourner le regard des réseaux traditionnels, comme le *vestiaire des joueurs*, pour emprunter l'expression de la présidente du Conseil. Et à persuader le gouvernement de continuer à favoriser la mise en place des conditions favorables à la venue d'un plus grand nombre de femmes en politique, et pourquoi pas en appliquant les mesures préconisées auprès des entreprises privées. À quand l'implantation d'un service de garde à l'Assemblée nationale?

#### MARIE LACOSTE-GÉRIN-LAJOIE

À l'occasion du 70<sup>e</sup> anniversaire marquant l'obtention du droit de vote des femmes au Québec, le Conseil du statut de la femme a souligné l'événement en honorant l'une des pionnières de la longue marche ayant mené à cette victoire, Marie Lacoste-Gérin-Lajoie. Depuis le 28 avril dernier, le Centre de documentation du Conseil est donc désigné officiellement en son nom.

Le Centre de documentation Marie Lacoste-Gérin-Lajoie réunit une importante collection de documents et de périodiques spécialisés portant sur le féminisme, sur la condition féminine et sur le droit des femmes à l'égalité. Fort de la qualité de son corpus, ce centre saura certainement rendre hommage à la mémoire de M<sup>me</sup> Lacoste-Gérin-Lajoie et à son engagement pour l'avancement des femmes vers l'égalité.



Marie Lacoste-Gérin-Lajoie.  
Source :  
Bibliothèque et Archives  
nationales du Québec  
Direction du Centre d'ar-  
chives de Montréal  
Collection Institut Notre-  
Dame-du-Bon-Conseil de  
Montréal  
P728, S2, SS9  
Photographe : Larose

1. Micheline Dumont, « Pour enseigner l'histoire des droits politiques des femmes », *Traces*, vol. 27, n°5, novembre 1989, p. 27-28.

## POUR ACCÉLÉRER L'HISTOIRE

### Emmanuelle Hébert

Pour le Groupe femmes, politique et démocratie  
Politicienne et collaboratrice du GFPD depuis 2004

Que célèbre-t-on 70 ans après l'obtention du droit de vote des femmes au Québec? Certainement l'égalité de droit acquise par les femmes à cette occasion. Dans l'espace public, l'importance et la légitimité du partage du pouvoir entre les femmes et les hommes à l'Assemblée nationale est aussi un changement heureux. Il ne faut pas non plus négliger la multiplication, lentement, mais sûrement, des modèles de politicienne de différents horizons, âges ou origines.

Cependant, ces célébrations ne doivent pas occulter certains faits : les Québécoises ont obtenu ce droit 22 ans plus tôt au fédéral; le pourcentage de la représentation féminine est fragile, il stagne à 30%, et la mobilisation du mouvement des femmes pour arriver à la parité perdure année après année.

Cet anniversaire vient surtout nous rappeler que l'égalité de droit ne se traduit pas systématiquement en égalité de fait et que l'égalité des chances d'accès aux postes électifs n'est pas garantie. Le plafond de verre de 30% à l'Assemblée nationale met aussi en évidence la complexité de la sous-représentation des femmes. De celle-ci découle l'importance de développer une stratégie globale qui agit sur plusieurs fronts (individuel, structurel, systémique, financier et éducatif) afin de corriger l'exclusion historique des femmes du pouvoir.

L'histoire de la démocratie nous enseigne qu'elle a été construite sur la base de l'exclusion et que ce sont des luttes, souvent sanglantes, qui ont entraîné une certaine diversification des lieux de pouvoir. Pensons à l'exclusion des esclaves et des non-proprétaires à Athènes ou encore à celle des esclaves noirs américains. Sans oublier l'exclusion systématique des femmes. L'évolution du régime parlementaire britannique n'est pas exempte de ce processus puisque celui-ci a été fondé, en Angleterre, pour répondre uniquement aux besoins des Anglais propriétaires terriens.

Dans cette optique, les revendications pour l'intégration de mesures incitatives et les actions posées pour l'atteinte de la parité ne sont pas des privilèges accordés à un groupe en particulier. Ils sont surtout des correctifs incontournables pour accélérer l'histoire.

Cette célébration nous ramène aussi aux limites de certains pans de la société relativement à la cohabitation des femmes et du pouvoir politique. L'égalité entre les femmes et les hommes est reconnue comme une valeur fondamentale de la société québécoise et l'État a le devoir de l'incarner dans toutes les sphères de la société. Au fil des ans, l'Assemblée nationale a voté des lois importantes touchant des secteurs d'activité variés, notamment la politique d'égalité entre

Lancement de la série vidéo *L'école francophone des candidates*, un projet du Groupe femmes, politique et démocratie, en collaboration avec Vidéo Femmes et l'Union des municipalités du Québec, et en partenariat avec l'île Maurice et le Sénégal. hôtel du Parlement, Québec, avril 2009.  
Photo : Myriam Lambert



les femmes et les hommes. Il a aussi adopté des dispositions nécessaires, telle la primauté de l'égalité entre les femmes et les hommes inscrite dans la Charte québécoise des droits et libertés. D'autres politiques publiques ont été introduites dans le consensus, tels l'équité salariale, les congés parentaux et la parité aux conseils d'administration des organismes d'État. Ces mesures ont été instaurées sur la base de la reconnaissance d'une discrimination systémique.

Or, l'application de cette logique à la sphère politique crée des résistances. Les propositions répétées d'intégration de mesures systémiques (quotas, mesures financières, candidatures paritaires, etc.) pour assurer un cadre et des règles de jeu égalitaires achoppent. Malgré la légitimité des députées élues par l'obtention d'une majorité de 44 000 votes, certains (et certaines!) semblent oublier qu'une fois l'investiture gagnée, les candidats et les candidates doivent faire leurs preuves et leur porte-à-porte! Les subjectives notions de compétence/incompétence font dès lors surface lorsque la sphère politique est désignée comme zone d'intervention. Néanmoins, est-il nécessaire de rappeler que ces deux notions, difficiles à définir, se répartissent également entre les sexes? Ultimement, ce sera à l'électorat de juger les candidats sur la base de leurs valeurs, critères de compétences et programme. Une fois l'accès égalitaire aux postes électifs institué, que le meilleur ou la meilleure gagne!

Il faut nommer cette résistance et s'assurer de mettre en place une stratégie

globale qui établira les conditions favorables à l'atteinte de l'égalité dans la représentation politique. Il est grand temps, en 2010, que nos institutions démocratiques reflètent la diversité de nos valeurs et de nos expériences.

### Un outil original

En 2002, je siégeais comme membre du comité directeur des États généraux sur la réforme des institutions démocratiques. C'est à cette occasion que j'ai été mise en contact pour la première fois avec le Groupe femmes, politique et démocratie (GFPD). Fondé trois ans plus tôt sous le leadership d'Élaine Hémond, le GFPD était déjà un acteur incontournable dans ce domaine. Les événements qu'il organisait contribuaient (avec ceux du Mouvement démocratie nouvelle et du Collectif féminisme et démocratie) à alimenter la réflexion des femmes et des hommes sur la question de la représentation féminine. L'objectif étant d'en révéler les obstacles, les défis et surtout les pistes de solution.

Il est apparu rapidement que les interventions du GFPD cibleraient principalement les femmes elles-mêmes. La force de sa contribution a été de répondre aux besoins exprimés par celles-ci, en les outillant, en les formant et en les soutenant dans leur démarche politique. Afin de multiplier ses activités, le GFPD créait, en 2008, le Centre de développement femmes et gouvernance (CDFG), en partenariat avec l'École nationale d'administration publique. Son travail s'effectue à la fois en amont et

Table ronde du colloque *Des traces et des jalons*, organisé par le Centre de développement femmes et gouvernance (CDFG), Québec, novembre 2009. Le CDFG a été créé en 2008 par le Groupe femmes, politique et démocratie, en partenariat avec l'École nationale d'administration publique. De gauche à droite : Josée Boileau, rédactrice en chef au quotidien *Le Devoir*, Carole Thérberge, ex-députée, Marie Malavoy, députée de Taillon, Françoise Guénette, journaliste, Linda Goupil, ex-députée, Céline Hervieux-Payette, sénatrice.  
Photo : Jean-François Desgagnés



en aval des élections. Et cela fonctionne! En témoignent les prix Claire-Bonenfant en 2002 et Égalité en 2010.

Les résultats constatés sur le terrain illustrent le succès de cette démarche, qui se poursuit sous le nouveau leadership d'Esther Lapointe. Activité-phare du GFPD et du CDFG depuis 2004, les écoles Femmes et démocratie ont accueilli 250 participantes de tous partis politiques, paliers électifs, âges et origines. Certaines écoles ont été ouvertes exclusivement à la communauté autochtone, d'autres, aux jeunes militantes du mouvement étudiant. Sur l'ensemble des participantes, 148 femmes ont été candidates à la suite de leur passage aux différentes écoles. Aux élections municipales de novembre 2009, 36 d'entre elles étaient élues.

S'il est vrai que plus de femmes doivent exercer leur leadership en politique, celles qui

en sont doivent aussi y rester. Pour répondre à un besoin de soutien clairement défini comme facteur de succès et d'engagement, le GFPD a développé un programme de mentorat non partisan. Unique, ce programme semi-structuré encadre un mentorat entre des femmes et des hommes d'expérience et de futures candidates. À ce jour, une cinquantaine de femmes ont bénéficié de ce service.

Bien que les activités du GFPD soient plus que pertinentes, peuvent-elles à elles seules contrer les obstacles systémiques qui ralentissent l'entrée des femmes en politique, qui sont l'assise du fameux plafond de verre? La réponse est non! Ces activités doivent faire partie d'une approche globale où se côtoient des actions et des mesures incitatives visant les individus, la législation et les partis politiques eux-mêmes.

Cela pour une raison évidente : les activités offertes par le GFPD s'adressent à des personnes. Or, aux prises avec un problème émanant d'un système politique ainsi qu'aux mœurs et à la culture qui lui sont rattachées, il serait pernicieux de remettre entièrement la responsabilité d'y remédier aux personnes touchées, en l'occurrence les femmes. Il s'agit d'une responsabilité



Claire Aubin (Née en 1947)  
*Les citoyennes*  
2010  
Terre-cuite, polychrome.  
Collection Assemblée  
nationale du Québec,  
don de l'artiste

sociétale et gouvernementale qui ne peut être jetée sur les épaules d'individus.

Plusieurs diront que l'égalité de droit obtenue, il est de la responsabilité des femmes de prendre leur place. D'autres, que les partis politiques sont des entités privées indépendantes. Cela est juridiquement vrai, mais il est bon de rappeler que ces derniers bénéficient de subsides gouvernementaux et, que, en cela, le gouvernement peut exiger le respect des valeurs fondamentales en échange des remboursements et des allocations alloués.

S'il est vrai que le pouvoir se prend et ne se donne généralement pas, il demeure de la responsabilité de l'État de réduire les obstacles systémiques. Depuis l'obtention du droit de vote en 1940, les conditions de vie des femmes se sont grandement améliorées. La chute du taux de natalité, l'augmentation des revenus par une entrée massive sur le marché du travail, une meilleure scolarisation rendent moins pertinents certains obstacles traditionnellement documentés. Cependant, force est de constater que ces changements ne se sont pas traduits à la même vitesse dans la sphère politique. Pourquoi? Parce que de nombreux écueils sont liés au système politique, au mode de scrutin et à la culture politique ainsi qu'au recrutement des candidats qui en découlent.

Pour ces raisons, l'Assemblée nationale et les partis politiques doivent faire preuve de leadership et prendre les moyens requis pour assurer les conditions nécessaires à l'atteinte de l'égalité entre les femmes et les hommes aux postes électifs. Ces mesures ont été suggérées à de nombreuses reprises, entre autres, par le GFPD, le Collectif féminisme et démocratie, le Conseil du statut de la femme (voir le texte dans ce bulletin) et le Mouvement démocratie nouvelle. La réforme du mode de scrutin constitue certes une occasion unique de revoir les processus électoraux et de mettre en place un cadre qui assure l'égalité, notamment, par l'instauration de listes proportionnelles dites « en alternance ».

Mais les principaux acteurs politiques n'ont pas à attendre cette réforme pour agir. Plusieurs mesures peuvent être votées

maintenant! Pensons aux quotas volontaires des partis politiques, à une bonification des remboursements et des allocations financières selon le pourcentage d'élues, à la création d'un fonds spécial, à un pouvoir accru du Directeur général des élections relativement à une approbation des listes de candidatures, etc.

Les expériences internationales démontrent que des mesures sont nécessaires pour donner un électrochoc à l'histoire et lui permettre de rectifier les conséquences d'une exclusion historique injustifiable. Alors que le Québec a déjà atteint la onzième place du palmarès international du nombre d'élues en 2003 avec 30,4% de femmes, aujourd'hui il est au vingt-sixième rang avec 29%, en-dessous du Timor, de la Guyane et de la Tanzanie. Ce sont maintenant les pays africains d'après-guerre, comme le Rwanda - il domine avec un taux de 56 % de femmes - qui ont rejoint les pays scandinaves dans les dix premières places. Ces derniers ont mis 70 ans pour atteindre leur position; les nouvelles démocraties misent plutôt sur l'instauration de quotas qui les aident à transformer rapidement la représentation des institutions démocratiques.

Plusieurs diront que le Québec n'a pas besoin de quotas, son statut de leader en matière d'égalité l'en épargnant. Cependant, le bilan, après 70 ans, n'est pas à la hauteur de sa réputation : stagnation à 30% et même recul à 25% de femmes élues aux élections de 2007, aucune mesure incitative législative dans la Loi électorale, une seule femme chef d'un parti politique. Pendant le même nombre d'années, les pays scandinaves ont de leur côté atteint la parité, aidés par des politiques d'égalité certes, mais surtout par des quotas volontaires axés sur la zone de parité. Ce concept égalitaire vise à assurer que la représentation d'un sexe ne dépasse jamais 60 %. Ainsi, elle garantit qu'aucun genre n'est surreprésenté ou sous-représenté.

Cette représentation, qu'on pourrait qualifier de mixte, doit être portée et mise de l'avant dès maintenant si nous ne voulons pas perdre de nouveau 70 ans. Nous avons déjà attendu trop longtemps!

## LES DROITS POLITIQUES ET JURIDIQUES DES FEMMES AU QUÉBEC : QUELQUES DATES <sup>1</sup>

1791

L'Acte constitutionnel donne la qualité d'électeur à tous les propriétaires, à partir de certains critères de propriété, sans distinction de sexe. Certaines femmes propriétaires ont ainsi le droit de vote et l'exercent.

1834

Le droit de vote est retiré aux femmes mariées.

1849

Quel que soit leur statut, les femmes perdent officiellement le droit de vote en vertu d'une législation du Canada-Uni.

1866

Inspiré par le Code Napoléon de 1804, le Code civil du Bas-Canada est promulgué. Il perpétue le principe de l'incapacité juridique de la femme mariée qui figurait déjà dans la Coutume de Paris. Les femmes mariées ont les mêmes droits que les mineurs et les interdits. Elles ne peuvent être tutrices, se défendre, intenter une action ou contracter. Elles ne disposent pas de leur salaire. Cette loi agira profondément sur les perceptions et les attitudes envers les femmes.

1869

Afin de limiter la transmission du statut d'Indien, le gouvernement du Canada décide de priver de leur statut les Amérindiennes épousant des non-Amérindiens ainsi que leurs descendants. De plus, les Amérindiennes sont exclues du pouvoir politique à l'intérieur de leurs communautés.

1882

La Loi canadienne du Homestead (loi visant à assurer la préservation de la propriété familiale) est promulguée. Elle accorde certaines protections aux femmes dans certaines régions de colonisation. Cette loi empêche le mari d'aliéner, sans le consentement de sa femme, les biens désignés à titre de patrimoine familial, généralement constitué de la maison et d'une partie de la terre. Cependant, la loi est modifiée en 1909 et fait perdre aux femmes cette protection.

1894

Le Parti socialiste ouvrier exige dans son manifeste le droit de suffrage universel pour tous, sans considération de croyance, de couleur ou de sexe.

1899

La Loi de l'instruction publique est modifiée pour interdire aux femmes de voter aux élections scolaires et de se présenter à un poste de commissaire. Cette loi est votée en réaction à la tentative d'un groupe de féministes de faire élire une femme au Protestant Board of School Commissioners. Les femmes devront attendre jusqu'en 1942 pour retrouver leurs droits.

1902

Marie Lacoste-Gérin-Lajoie rédige le *Traité de droit usuel*, ouvrage de vulgarisation du droit civil et constitutionnel pour les femmes. Elle devient la personne-ressource des militantes féministes.

1912

Carrie Matilda Derick fonde la Montreal Suffrage Association, premier mouvement organisé, orienté principalement vers l'obtention du droit de vote des femmes au fédéral.



Une suffragette est arrêtée par deux policiers dans les rues de Londres, en 1914.  
Source : Bibliothèque nationale de France

1916

Emily Murphy devient la première femme membre de la magistrature au Canada.

1918

Les femmes obtiennent le droit de vote aux élections fédérales. Au provincial, celui-ci est accordé aux femmes en 1916 au Manitoba, en Saskatchewan et en Alberta, en 1917 en Colombie-Britannique et en Ontario, en 1918 en Nouvelle-Écosse, en 1919 au Nouveau-Brunswick, en 1922 à l'Île-du-Prince-Édouard et en 1925 à Terre-Neuve. Les femmes du Québec sont ainsi, en 1940, les dernières au Canada à se voir accorder le droit de participer à l'élection des députés de leur Assemblée législative.

1921

Le Comité provincial pour le suffrage féminin prend la relève de la Montreal Suffrage Association. Il rallie anglophones et francophones à la cause du suffrage féminin. Agnes Campbell-McPhail est la première femme élue députée au Parlement d'Ottawa.

1927

Il y a scission au sein du Comité provincial pour le suffrage féminin. L'Alliance canadienne pour le vote des femmes du Québec voit alors le jour avec Idola Saint-Jean à sa tête, alors que Thérèse Forget-Casgrain préside le Comité provincial qui devient, en 1928, la Ligue des droits de la femme.

1929

L'affaire « personne », soutenue par les Célèbres cinq – Emily Murphy, Louise McKinney, Irene Parlby, Nellie McClung et Henrietta Muir Edwards – représente une victoire historique dans la lutte pour le droit des femmes à l'égalité au Canada. Après un long débat juridique et politique de 1921 à 1929, le Conseil privé de Londres annule la décision de la Cour suprême du Canada en déclarant que les femmes sont des personnes et, par conséquent, qu'elles peuvent siéger au Sénat.

1930

Cairine Mackay Wilson est la première sénatrice du Canada.



Dessin d'Albéric Bourgeois daté du 20 avril 1940, paru dans *La Presse*.



Marie-Claire Kirkland.

Source : Assemblée nationale

Idola Saint-Jean est la première candidate québécoise à se présenter à des élections fédérales, sans toutefois être élue. De même, Thérèse Forget-Casgrain sera candidate plusieurs fois de 1942 à 1961, tant au fédéral qu'au provincial, et ne sera jamais élue.

1931

À la suite du dépôt du rapport de la Commission d'enquête sur les droits civiques des femmes au Québec (commission Dorion), mise sur pied en 1929, quelques modifications au Code civil sont apportées. Dorénavant, une femme mariée sous le régime de la communauté de biens peut disposer de son salaire. L'incapacité juridique de la femme mariée est cependant maintenue.

Les femmes mariées sous le régime de la séparation de biens et répondant aux critères d'éligibilité peuvent voter aux élections municipales.

1938

Les femmes participent pour la première fois au congrès d'un parti, le Parti libéral du Québec. À ce congrès, Thérèse Forget-Casgrain fait inscrire à l'ordre du jour du programme électoral le droit de vote féminin, qui est adopté en assemblée générale.

1940

C'est en pleine guerre mondiale que les femmes du Québec obtiennent le droit de vote au provincial. C'est le fruit de 14 années d'efforts au cours desquelles des féministes se sont rendues chaque année à Québec pour l'exiger. Les femmes propriétaires, veuves ou célibataires majeures, qui peuvent d'ailleurs voter depuis 1892 aux élections municipales, sont admises à exercer une charge municipale.

1941

Cécile Rouleau devient la première femme à occuper un poste de cadre au gouvernement du Québec.

1942

Les femmes peuvent devenir commissaires scolaires au Québec.

1947

Mary Leehy O'Connor est la première femme candidate à une élection au Québec. Elle n'est cependant pas élue.

1953

Marianna Beauchamp-Jodoin est la première Québécoise nommée au Sénat, devenant du coup la première citoyenne du Québec à faire son entrée dans un parlement.

1954

Elsie M. Gibbons est la première mairesse au Québec. Elle a été élue à Portage-du-Fort (Pontiac) en 1954 et occupe cette fonction jusqu'en 1971.

1957

Ellen Louks Fairclough est la première femme nommée ministre au Parlement à Ottawa.

1961

Marie-Claire Kirkland devient la première femme élue à l'Assemblée nationale. Elle est nommée ministre sans portefeuille l'année suivante.

Thérèse Forget-Casgrain assume la direction du Canadian Commonwealth Federation, l'actuel Nouveau Parti démocratique (NPD), devenant ainsi la première femme chef d'un parti au Canada.

Thérèse Lemay est la première femme juge au Québec. Elle est nommée à la cour municipale de Saint-Georges.

1964

La Loi sur la capacité juridique de la femme mariée, pilotée par la députée Marie-Claire Kirkland, est adoptée. Cette loi donne aux femmes mariées la pleine capacité juridique. Elles peuvent exercer une profession, gérer leurs propres biens, intenter des actions en justice et conclure des contrats. La Loi abolit le devoir d'obéissance de la femme à son mari, sans toutefois faire disparaître la puissance maritale.

1967

Thérèse Baron devient la première femme nommée à un poste de haute direction dans l'administration publique québécoise. Elle occupe la fonction de sous-ministre adjointe du ministère de l'Éducation.

1968

L'Assemblée nationale institue le mariage civil. Le Parlement fédéral adopte la Loi sur le divorce. Au Québec, avant cette date, le mariage était quasiment indissoluble, sauf en de rares exceptions.

Les femmes mariées résidant avec un mari propriétaire ou locataire peuvent voter et se présenter à des postes électifs aux élections municipales.

1971

Les femmes obtiennent le droit d'occuper la fonction de jurée à la suite d'une manifestation organisée par le Front de libération des femmes (FLF) au cours du procès du felquist Paul Rose.

1972

Malgré un droit d'éligibilité datant de 1920, Monique Bégin, Albanie Morin et Jeanne Sauvé sont les premières Québécoises élues à la Chambre des communes. Jeanne Sauvé devient, par ailleurs, la première femme québécoise nommée ministre au fédéral.

1973

Le gouvernement du Québec crée le Conseil du statut de la femme, et le gouvernement fédéral met sur pied le Conseil consultatif canadien sur la situation de la femme à la suite des recommandations de la commission Bird.

La Cour suprême décide que la Déclaration canadienne des droits de 1960, qui garantit l'égalité devant la loi, ne s'applique pas à l'article 12 de la Loi sur les Indiens de 1869. Par conséquent, les femmes autochtones qui ont épousé des non-autochtones ne peuvent retrouver leur statut d'Indienne. C'est la première fois que les tribunaux jugent un cas de discrimination fondée sur le sexe.

Gabrielle Vallée est la première femme élue bâtonnière du Barreau de Québec.

Claire L'Heureux-Dubé est la première femme nommée juge à la Cour supérieure du Québec.

1974

La sénatrice Renaude Lapointe est la première femme francophone à être nommée présidente du Sénat au Parlement du Canada.

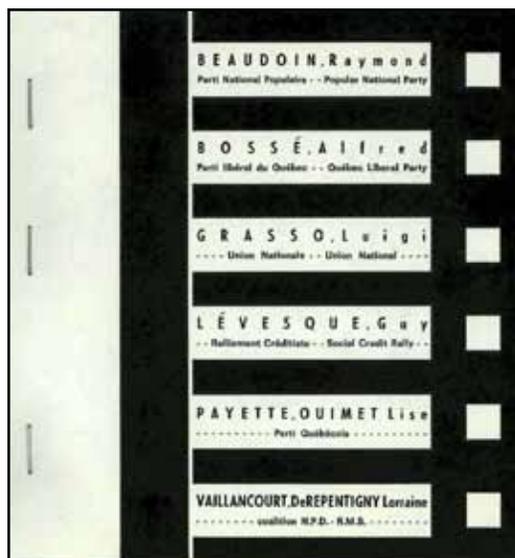
1975

L'Année internationale de la femme est déclarée par l'Organisation des Nations unies (ONU).

Au Québec, l'adoption de la Charte des droits et libertés de la personne interdit officiellement toute discrimination fondée sur le sexe.

1977

La notion d'autorité paternelle disparaît du Code civil et est remplacée par celle d'autorité



Bulletin de vote pour les élections générales de 1976 dans la circonscription de Dorion, où Lise Payette fut élue députée. M<sup>me</sup> Payette fut ministre de la Condition féminine sous le premier gouvernement de René Lévesque.

Source : Directeur général des élections

Une électricienne exerce son droit de vote aux élections générales de 1981.  
BANQ-Centre d'archives de Québec  
E10,S44,SS1,D81-255,BP9  
Photo : Marc Lajoie



parentale. Le concept d'enfant illégitime (né hors mariage) est supprimé.

1978

Le Conseil du statut de la femme présente une politique d'ensemble de la condition féminine comportant 306 recommandations. Le document s'intitule *Pour les Québécoises : égalité et indépendance*. Le gouvernement du Québec institue un Secrétariat à la condition féminine, il est responsable de la mise en œuvre de la politique de condition féminine. Un système

de perception des pensions alimentaires est mis en place. La perception n'est cependant pas automatique.

1979

Lise Payette devient la première ministre d'État à la Condition féminine.

1980

Jeanne Sauvé devient la première présidente de la Chambre des communes.

1981

La Loi instituant un nouveau Code civil entre en vigueur. L'égalité entre les conjoints est reconnue. Les femmes gardent dorénavant leur nom et peuvent le transmettre à leurs enfants. La résidence familiale est protégée. La réforme reconnaît aussi la contribution exceptionnelle de la conjointe et du conjoint à l'enrichissement de l'autre par l'introduction de la prestation compensatoire. Cependant, les tribunaux reconnaissent rarement la valeur du travail au foyer.

À Sainte-Foy, Andrée P. Boucher devient la première femme chef d'un parti municipal au Québec.

1982

Bertha Wilson est la première femme nommée juge à la Cour suprême du Canada.

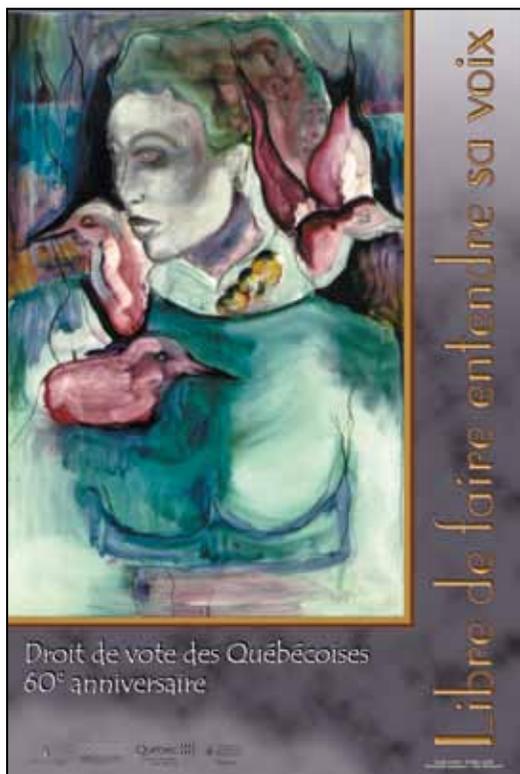
1983

Jeanne Sauvé devient la première femme à être nommée gouverneure générale du Canada.

1985

Les femmes autochtones retrouvent les droits perdus en 1869, avec l'adoption par le gouvernement canadien du projet de loi C-31, Loi modifiant la Loi sur les Indiens. Désormais, les femmes mariées à des non-autochtones conservent leur statut d'Indienne et peuvent le transmettre à leurs enfants. Toutefois, la loi modifiée n'est pas exempte de traces de discrimination, puisqu'une femme rétablie à titre d'Indienne, en vertu des dispositions découlant du projet de loi C-31, ne peut transmettre son propre statut à ses enfants de deuxième génération, à moins qu'ils ne soient nés d'un père inscrit.

Affiche dévoilée le 2 octobre 2000 à l'occasion du 60<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes : le Directeur général des élections, le Conseil du statut de la femme, la Commission de la capitale nationale et l'Assemblée nationale.  
Titre : *Libre de faire entendre sa voix*  
Artiste peintre : Brigitte Labbé



Lise Bacon est la première femme nommée vice-première ministre à l'Assemblée nationale.

1986

Les femmes autochtones vivant dans les réserves obtiennent le droit de vote.

1987

Claire L'Heureux-Dubé devient la première Québécoise nommée à la Cour suprême du Canada.

1989

L'Assemblée nationale adopte la Loi favorisant l'égalité économique des époux. Cette loi consacre le mariage comme une association économique et prévoit, à la fin du mariage, un partage égal entre les époux des biens qui composent le patrimoine familial, indépendamment du titre de propriété.

1993

Pour la première fois dans l'histoire du Canada, une femme, Kim Campbell, est désignée première ministre du pays, après avoir remporté la course à la chefferie de son parti.

Au Québec, Monique Gagnon-Tremblay devient la première femme ministre des Finances du gouvernement du Québec.

Sheila Copps est la première femme nommée vice-première ministre du Canada.

1996

Lise Thibault devient la première femme nommée au poste de lieutenant-gouverneur du Québec.

1998

Linda Goupil devient la première ministre de la Justice.

1999

Beverly McLachlin devient la première femme nommée juge en chef de la Cour suprême du Canada.

2002

Louise Harel devient la première femme présidente de l'Assemblée nationale.

2006

Le gouvernement du Québec annonce des règles visant l'atteinte de la parité hommes-femmes dans les conseils d'administration des sociétés d'État d'ici cinq ans.

2007

Fait sans précédent, dans l'histoire du Québec, le Conseil des ministres est composé d'un nombre égal de femmes et d'hommes.

Pour la première fois, le gouvernement du Québec intègre la question de l'égalité dans la mission d'un ministère, celui de la Famille, des Aînés et de la Condition féminine. Quelques mois plus tard, il dépose sa Politique gouvernementale pour l'égalité entre les femmes et les hommes.

Pauline Marois devient la première femme chef d'un parti politique représenté à l'Assemblée nationale.

---

1. Adapté d'un document publié en 2008 à l'occasion du 35<sup>e</sup> anniversaire du Conseil du statut de la femme, *La constante progression des femmes*.



Lise Bacon, ancienne députée et ministre, en compagnie du président de l'Assemblée nationale, Yvon Vallières, pendant une cérémonie tenue le 21 avril 2010 à l'occasion des 70 ans de l'adoption du droit de vote et d'éligibilité des femmes au Québec.  
Photo : Christian Chevalier

## LA PRÉSENCE DES FEMMES DANS LES DÉMOCRATIES ÉTABLIES

Parlement <sup>1</sup>	Sièges	Femmes	%
Suède	349	162	46.4%
Islande	63	27	42.9%
Finlande	200	80	40.0%
Norvège	169	67	39.6%
Costa Rica	57	22	38.6%
Belgique	150	57	38.0%
Danemark	179	68	38.0%
Espagne	350	128	36.6%
Nouvelle-Zélande	122	41	33.6%
Allemagne	622	204	32.8%
<b>Québec</b>	<b>125</b>	<b>37</b>	<b>29,6%</b>
Suisse	200	58	29.0%
Autriche	183	51	27.9%
Portugal	230	63	27.4%
Australie	150	41	27.3%
<b>Canada</b>	<b>308</b>	<b>68</b>	<b>22.1%</b>
Royaume-Uni	650	143	22.0%
Italie	630	134	21.3%
Luxembourg	60	12	20.0%
France	577	109	18.9%
Israël	120	22	18.3%
Slovaquie	150	27	18.0%
Grèce	300	52	17.3%
Maurice	70	12	17.1%
États-Unis d'Amérique	435	73	16.8%
République tchèque	200	31	15.5%
Uruguay	99	15	15.2%
Irlande	165	23	13.9%
Japon	480	54	11.3%
Inde	545	59	10.8%
Malte	69	6	8.7%

Cette compilation est inspirée de la liste produite par l'International Institute for Democracy and Electoral Assistance, selon une évaluation de l'état de la démocratie dans le monde.

Les données sont tirées du classement mondial établi par l'Union interparlementaire, et calculés selon les plus récents résultats électoraux. Ils sont à jour au 30 avril 2010. Les données sur le Royaume-Uni et le Québec ont été établies par l'éditeur du *Bulletin*.

1. Chambres uniques ou basses des parlements.

# 70<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes au Québec

1. Bourassa, Henri. **Femmes-hommes ou hommes et femmes? : études à bâtons rompus sur le féminisme**. Montréal : Imprimerie du Devoir, 1925. 83 p. <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2009/12/186703.pdf>, B.C. 1925 041 Brochures
2. Dumont, Micheline. **Le féminisme québécois raconté à Camille**. Montréal : Éditions du remue-ménage, 2008. 247 p., 305.42 '09714 D893f 2008
3. Dumont, Micheline; Collectif Cléo. **L'histoire des femmes au Québec depuis quatre siècles**. 2<sup>e</sup> éd. ent. rev. et mise à jour. Montréal : Le Jour, 1992. 646 p., 305.4 '09714 C697 1992
4. Fortin, Jacinthe et Marie Lavoie. **Les femmes à l'Assemblée nationale : du droit de vote au partage du pouvoir**. Québec : Secrétariat à la condition féminine; Assemblée nationale, Service de l'accueil et des renseignements, 1990. 57 p., A11A8 F672 1990
5. Hébert, Karine. **Une organisation maternaliste au Québec : la Fédération nationale Saint-Jean-Baptiste et la bataille pour le vote des femmes**. *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Vol. 52, n° 3 (Hiver 1999), p. 315-344., <http://id.erudit.org/iderudit/005467ar>.
6. Hémond, Élane. **70<sup>e</sup> anniversaire du droit de vote des femmes au Québec : dans les pas de Marie Gérin-Lajoie...** *Le Devoir*. (26 avril 2010), p. A7. <http://www.ledevoir.com/societe/actualites-en-societe/287702/70e-anniversaire-du-droit-de-vote-des-femmes-au-quebec-dans-les-pas-de-marie-gerin-lajoie>.
7. Lacoursière, Jacques. **La Québécoise trop tôt libérée**. *Maintenant*. n° 140 (Novembre 1974), p. 20-24.
8. Lamoureux, Diane. **Citoyennes? : femmes, droit de vote et démocratie**. Montréal : Éditions du Remue-Ménage, 1989. 195 p., 324.6230971 L236 1989
9. Lamoureux, Diane. **Une opposition farouche au suffrage féminin, 1913-1940**. Dans *Le Devoir : reflet du Québec au 20<sup>e</sup> siècle*. R. Lahaise, dir. Montréal : Hurtubise HMH, 1994, p. 331-344. (Cahiers du Québec. Collection Communications : 110)., 071.1428 D498 1994
10. Lavernègne, France. **Le suffrage féminin**. Sainte-Foy : Directeur général des élections, 1990. 45 p. (Études électorales)., A11D57 L38 1990
11. Lebeuf, Sophie-Hélène; Société Radio-Canada. **La longue marche vers le droit de vote**. [Site Web consulté le 12 mai 2010]. <http://www.radio-canada.ca/nouvelles/societe/2010/04/21/002-vote-femmes-accueil.shtml>
12. Maillé, Chantal. **Les Québécoises et la conquête du pouvoir politique : enquête sur l'émergence d'une élite politique féminine au Québec**. Montréal : Éditions Saint-Martin, 1990. 194 p., 320.08209714 M221 1990
13. Morazain, Jeanne. **De l'isoloir au pouvoir**. *Gazette des femmes*. Vol. 11, n° 6 (Mars-avril 1990), p. 9-19.
14. Proulx, Daniel, Jean Roy, Ronald Brault et Jean Provencher. **Le 25 avril 1940 : les Québécoises acquièrent le droit de vote**. Montréal : Eurêka! Productions : Distribué par CinéFête, 2000. 1 vidéocassette (47 min) p. (Les 30 journées qui ont fait le Québec). 971.4 T795 1940 04-25 Multimédia
15. Québec (Province). Assemblée nationale. **Les députées de l'Assemblée nationale du Québec : engagées dans l'égalité entre les femmes et les hommes**. Québec : Assemblée nationale du Québec, 2008. 41 p. <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2008/08/977056.pdf>, A11A8 D461 2008
16. Québec (Province). Assemblée nationale. **Femmes et vie politique : de la conquête du droit de vote à nos jours, 1940-2010**. Québec : Assemblée nationale du Québec, 2010. 61 p. <http://www.bibliotheque.assnat.qc.ca/01/mono/2010/05/1030129.pdf>, A11A8 F44 1940-2010
17. Sicotte, Anne-Marie. **Marie Gérin-Lajoie, conquérante de la liberté**. Montréal : Éditions du remue-ménage, 2005. 503 p., 922.2714 G3691 S567 2005
18. Sicotte-Béique, Jacqueline. **Témoignage d'une suffragette**. Dans *Thérèse Casgrain : une femme tenace et engagée*. A. Caron; L. Archambault, dir. Sainte-Foy : Presses de l'Université du Québec, 1993, p. 81-82., 923.271 C338 T398 1992 QL
19. Tremblay, Manon. **100 questions sur les femmes et la politique**. Montréal : Éditions du remue-ménage, 2008. 326 p., 320.082 T789 2008 QL
20. Tremblay, Manon. **Bilan des réformes électorales au Canada: quelle place pour les femmes?** *Revue canadienne de science politique*. Vol. 43, n° 1 (Mars 2010), p. 25-47.
21. Tremblay, Manon. **Québécoises et représentation parlementaire**. Sainte-Foy : Presses de l'Université Laval, 2005. xvi, 328 p., 305.4 '09714 T789 2005
22. Trifiro, Luigi. **Une intervention à Rome dans la lutte pour le suffrage féminin au Québec (1922)**. *Revue d'histoire de l'Amérique française*. Vol. 32, n° 1 (Juin 1978), p. 3-18. <http://www.erudit.org/revue/haf/1978/v32/n1/303670ar.pdf>.
23. Université Concordia. Bureau du statut des femmes. **1940-1990 : cinquante ans de droit de vote des femmes au Québec : points de vue de femmes de quelques groupes minoritaires**. Montréal : Université Concordia, Bureau du statut des femmes, 1993. 23 p., B 1993 013 Brochures
24. Vlach, Milada, Gilles Gallichan et Louise Tessier; Bibliothèque nationale du Québec. **Le droit de vote des femmes au Québec : bibliographie sélective**. Montréal : Bibliothèque nationale du Québec, 1990. 192 p., A32B52 A13 D76 1990

**Coordination  
et comité de rédaction**  
Martin Rochefort  
Pierre Skilling

**Soutien à la coordination  
et révision linguistique**  
Geneviève Court  
Danielle Simard

**Conception de la couverture**  
Manon Paré

**Mise en page**  
Robert Bédard

**Impression**  
Division de la reprographie  
et de l'imprimerie  
de l'Assemblée nationale

**Adresse**  
Bulletin de la Bibliothèque de  
l'Assemblée nationale  
Édifice Jean-Antoine-Panet  
1020, rue des Parlementaires  
5<sup>e</sup> étage, bureau 5.01  
Québec (Québec) G1A 1A3  
[bulletin@assnat.qc.ca](mailto:bulletin@assnat.qc.ca)  
[www.assnat.qc.ca](http://www.assnat.qc.ca)  
418 643-4567

**Photos de couverture :**  
Thérèse Forget-Casgrain, Idola Saint-  
Jean et Marie Lacoste-Gérie-Lajoie.  
Sources : Musée McCord et  
Bibliothèque et Archives nationales  
du Québec

Les idées exprimées dans les articles  
n'engagent que leur auteur.  
La reproduction des articles est permise  
avec la mention de la source.

Dépôt légal – 2<sup>e</sup> trimestre 2010  
Bibliothèque et Archives nationales du Québec  
ISSN 0701-6808

